



Mémoire
Présenté par
GLEANO
Kouayémun
Epiphanie Hervé

INSTITUT DES SCIENCES
ANTHROPOLOGIQUES DE
DEVELOPPEMENT (I.S.A.D)

LES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES
ET LA GESTION DURABLE DES AIRES
PROTEGEES : Cas du Parc National de Taï
(Côte d'Ivoire)

Année académique :

2005-2006

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE DE COCODY



UFR DES SCIENCES DE L'HOMME
ET DE LA SOCIETE

DEPARTEMENT DE
BIOANTHROPOLOGIE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION-DISCIPLINE-TRAVAIL



INSTITUT DES SCIENCES
ANTHROPOLOGIQUES DE
DEVELOPPEMENT (I.S.A.D)

Année Académique

2005-2006

Maîtrise de Bioanthropologie

MEMOIRE DE MAITRISE

**LES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES
ET LA GESTION DURABLE DES AIRES PROTEGEES :
Cas du Parc National de Taï (Côte d'Ivoire)**

Soutenu le 25-07-2007

Présenté par :
GLEANOU Kouayémun Epiphanie
Hervé

Sous la Direction de :
Prof. YANGNI-ANGATE Koffi
Maître de Conférences Agrégé

SOMMAIRE

DEDICACES	V
REMERCIEMENTS	VI
LISTE DES PHOTOS, DES CARTES ET DES SCHEMAS.....	IX
INTRODUCTION.....	1
PARTIE I : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE.....	2
I- PROBLEMATIQUE.....	3
II. OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	11
III. HYPOTHESES DE L'ETUDE.....	11
CHAPITRE 2 : CADRE METHODOLOGIQUE.....	12
I. JUSTIFICATION DU CHOIX DU TERRAIN ET DE LA POPULATION D'ETUDE ...	12
II.METHODES DE RECUEIL, D'ANALYSE DE L'OBJET D'ETUDE ET DES DONNEES.....	16
III. DIFFICULTES RENCONTREES PENDANT L'ETUDE.....	19
PARTIE II : ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES.....	20
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES.....	21
I. ORGANISATIONS INTERNES AUX VILLAGES D'ETUDE.....	21
II. ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES CHARGEES DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA CONSERVATION DU PNT.....	26

CHAPITRE 2: ACTIVITES DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES EN MATIERE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES.....	31
I. PRINCIPALES ACTIVITES DES ORGANISATIONS INTERNES AUX VILLAGES...	31
II. PRINCIPALES ACTIVITES DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES DE CONSERVATION DU PNT.....	37
CONCLUSION PARTIELLE.....	41
PARTIE III : ANALYSE DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES, DE LEURS ACTIONS ET PERSPECTIVES EN MATIERE DE GESTION DURABLE DU PARC NATIONAL DE TAÏ.....	42
CHAPITRE 1 : ANALYSE DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES ET DE LEURS ACTIVITES.....	43
I. FORCES DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES EN MATIERE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DU PNT.....	43
II. FAIBLESSES DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES EN MATIERE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DU PNT.....	49
CHAPITRE 2 : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS EN VUE D'UNE PARTICIPATION ACTIVE DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES A LA GESTION DURABLE DU PARC.....	53
I. PERSPECTIVES DE LA PARTICIPATION DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES A LA GESTION DURABLE DU PARC.....	53
II. RECOMMANDATIONS.....	56
CONCLUSION PARTIELLE.....	61
CONCLUSION GENERALE.....	62

BIBLIOGRAPHIE.....	63
ANNEXES.....	i
TABLES DES MATIERES.....	vii

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

DEDICACES

À la mémoire de :

Notre père, Monsieur GLEANOU,

Notre grand-père Dieudonné,

Notre oncle Monsieur KOUYA GOMUN PAUL,

Trop tôt arrachés à notre affection.

CODESRIA BIBLIOTHEQUE

REMERCIEMENTS

La présente recherche s'inscrit dans le cadre de la rédaction de notre mémoire de fin de cycle (niveau Maîtrise en **Anthropologie biologique, option écologie humaine de l'Institut de Sciences Anthropologiques de Développement à l'Université de COCODY**).

Elle a pour thème: « **LES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES ET LA GESTION DURABLE DES AIRES PROTEGEES : Cas du Parc National de Taï (Côte d'Ivoire)** ».

Sa réalisation a été possible grâce au soutien financier du **CODESRIA** (Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique) à travers son programme intitulé : Programme de petites subventions pour la rédaction des thèses et mémoires.

Le présent mémoire a pu prendre forme grâce à la bienveillance et à la sollicitude de personnes à qui il nous est particulièrement agréable de témoigner notre gratitude et nos sincères remerciements.

Tous nos remerciements :

- Au **Professeur ESSANE Séraphin**, Directeur de l'Institut des Sciences Anthropologiques de Développement de l'Université de Cocody,
- Au **Professeur KONE Drissa**, Responsable du département de Bioanthropologie de l'Institut des Sciences Anthropologiques de Développement (ISAD) de l'Université de Cocody,
- Au **Professeur YANGNI Angaté**, pour avoir accepté d'encadrer ce mémoire malgré ses nombreuses charges,
- Au **Docteur GOH Denis**, pour l'intérêt qu'il a accordé à ce travail, le soutien logistique, matériel et moral mis à notre disposition pour la réalisation de ce document,
- Au **Docteur IBO Guéhi Jonas**, Enseignant-chercheur Chargé de recherche CAMES à l'UFR-SGE, de l'Université d'Abobo-Adjamé, pour nous avoir encouragé à nous inscrire à l'ISAD,
- Aux enseignants de l'ISAD, singulièrement ceux du département de Bioanthropologie et aux **Docteurs COULIBALY Djakalidja** et **AGNISSAN Aubin**,
- Au personnel de l'OIPR de Taï avec à sa tête Monsieur **KOFFI N'Guéssan**,
- Au colonel **KALE Gbégbé** pour nous avoir encouragé dans le choix du sujet d'étude et pour nous avoir fourni des documents nécessaires à la rédaction de ce mémoire,

- A **Monsieur ZAÏPO** Bruno pour nous avoir facilité le contact avec les populations et pour avoir accepté d'être notre tuteur pendant nos visites de terrain,
- Aux **populations de Zaïpobly, de Kéibly et Gouléako II**, particulièrement à la notabilité, aux groupements et associations de femmes, de jeunes, pour leur accueil chaleureux, leur hospitalité légendaire et leur aide durant nos visites dans les villages,
- A tous nos collègues et amis de la promotion de la Maîtrise de Bio anthropologie de l'Institut des Sciences Anthropologique de Développement de l'Université de Cocody, promotion 2005-2006,
- A Monsieur. **BROU Ahossi Nicolas** dont le soutien moral nous a permis de surmonter de nombreuses difficultés,
- A la Communauté Catholique **LE MONT CARMEL** pour son soutien spirituel,
- A nos ami(e)s **GOHOUROU Adeline, YAPI Anita Sylvestre, DOUAN Herrmann, KOUAME Narcisse, GUEU Danielle** pour leurs soutiens et leurs conseils.
- Aux familles **DOUAN Yaké, BOUIN, GOHOUROU**, pour leur prière.
- Enfin à, **DONA DIEUDA MARCELLINE**, notre mère, nos oncles **KOUYA François, DONNAN Théodore** et **DONNAN Alphonse** ainsi qu'à nos frères et sœurs pour le soutien moral, financier et spirituel qu'ils nous ont apporté dans la réalisation de ce mémoire.

ACCRONYMES

CERAP-INADES	: Centre de Recherche et d'Action pour la Paix ex-Institut Africain pour le Développement Economique et Social
CRE	: Centre de Recherche en Ecologie
CSRS	: Centre Suisse de Recherche Scientifique
FCB	: Forêt Classée de Bossématie
GEPRENAF	: GEstion Participative des REssources NATurelles et de la Faune
GTZ	: Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Organisation Allemande de Développement International)
GVC	: Groupements à Vocation Coopérative
IRD	: Institut de Recherche et de Développement
ISAD	: Institut des Sciences Anthropologiques de Développement
OIPR	: Office Ivoirien des Parcs et Réserves
ONF	: Office National des Forêts en France
ONGs	: Organisations Non Gouvernementales
PACPNT	: Projet Autonome pour la Conservation du Parc National de Taï
PNT	: Parc National de Taï
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SGE	: Sciences et Gestion de l'Environnement
SRET	: Station de Recherche en Ecologie Tropicale de Taï
UFR	: Unité de Formation et de Recherche
UICN	: Union Mondiale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation
WCF	: Wild Chimpanzee Foundation
WWF	: Fond Mondial pour la Nature

LISTE DES PHOTOS, DES CARTES ET DES SCHEMAS

LISTE DES PHOTOS

Photo n°1 : Porcherie de l'association des jeunes de Gouléako II	33
Photo n°2 : Forêt villageoise de Gouléako II.....	43
Photo n°3 : Forêt villageoise de Zaïpobly.....	43

LISTE DES CARTES

Carte n°1 : Carte de répartition des Parcs Nationaux et Réserves de Côte d'Ivoire de la Côte d'Ivoire.....	21
Carte n°2 : Villages autour du Parc National de Taï.....	22

LISTE DES SCHEMAS

Schéma n°1 : Organisation interne de la société des Kwi.....	30
Schéma n°2 : Relations entre les acteurs et mécanisme de la gestion durable de la forêt sacrée.	41

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

INTRODUCTION

En Côte d'Ivoire, d'un couvert végétal forestier de près de 16 millions d'hectares, au début des années 60, l'on est aujourd'hui passé à environ 2 millions d'hectares (Goh D., 2005) de forêt. Cette situation est due aux fortes pressions anthropiques sur les ressources naturelles, exprimées en termes de démographie galopante, pratiques agricoles extensives et dégradantes, prélèvement abusif de bois, braconnage, etc. Face à cette réalité, les aires protégées constituent une des solutions à la préservation de la biodiversité et sa gestion rationnelle pour un développement durable.

Pour atteindre les objectifs de gestion durable des aires protégées en général et du Parc National de Taï de façon spécifique, la participation des populations riveraines s'est avérée nécessaire. En effet, la participation des populations à la gestion durable du Parc National de Taï est une solution aux pressions exercées par celles-ci sur les ressources naturelles.

Si de nombreuses études ont mis en exergue la nécessité de faire des populations riveraines des acteurs de la conservation du Parc, il n'existe pas, à notre connaissance, d'étude évaluative des potentiels réels des populations en matière de gestion durable des ressources naturelles en général et du Parc National de Taï en particulier.

Une telle étude évaluative nous paraît opportune dans les conditions décrites plus haut. Aussi, la présente étude s'attellera-t-elle à faire ressortir le potentiel de ces populations riveraines, notamment, des organisations communautaires en matière de gestion durable des ressources naturelles et du Parc National de Taï en particulier.

Les résultats de nos travaux seront présentés à travers trois parties :

La première nous situe le cadre théorique et méthodologique de l'étude;

La seconde nous présente les organisations communautaires recensées et les activités de celles qui interviennent dans la gestion des ressources naturelles et Parc National de Taï ;

La troisième partie aborde les forces, les faiblesses des organisations communautaires en matière de gestion des ressources naturelles et du Parc National de Taï, ainsi que des perspectives de participation des populations à la gestion durable du Parc National de Taï.

PARTIE I : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

**PARTIE I : CADRE
THEORIQUE ET
METHODOLOGIQUE**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE

I- PROBLEMATIQUE

1.1. Intérêts de l'étude

1.1.1. Intérêt scientifique

De nombreuses études ont porté sur le Parc National de Taï (PNT) et ses environs (Projet Taï-UNESCO/ Guillaumet et al., 1984 in "synthèse des connaissances sur le PNT", 1994). Certaines ont porté sur la faune, la flore (Aké A. L. et Pfeffer, 1975) et d'autres, sur les problèmes de conservation du PNT (Ballet P., 1990). Parmi celles-ci, diverses ont mis en exergue la nécessité de faire des populations riveraines des acteurs de la conservation du Parc. Cependant, il n'existe pas, à notre connaissance, d'étude évaluative des potentiels réels des populations en matière de gestion durable des ressources naturelles en général et du Parc National de Taï en particulier.

La présente étude vise à contribuer à combler ce vide.

1.1.2. Intérêt Social

L'importance de la participation des communautés locales aux projets de conservation des aires protégées est largement reconnue par tous (décideurs politiques, scientifiques, gestionnaires de la biodiversité, partenaires au développement, Organisations Non Gouvernementales, etc.).

Cette étude est une contribution à l'évaluation des capacités des populations des villages d'enquête en matière de gestion du PNT. Elle permet de fournir aux décideurs des pistes de renforcement des capacités des populations en matière de gestion des ressources naturelles.

1.2. Clarification des concepts

1.2.1 Organisations communautaires

Les organisations communautaires sont des associations ou groupements propres à l'ensemble des personnes d'une collectivité. Elles découlent de regroupements de personnes ayant des intérêts communs. Ces associations et groupements peuvent être des structures formelles ou informelles; ils sont créés en vue d'un but déterminé ("Organisations communautaires". Microsoft Etudes 2007 [DVD]. Microsoft Corporation 2006).

D'une manière générale, la création d'une organisation communautaire obéit à la nécessité d'apporter une réponse à un besoin qui peut être, par exemple, le développement social et économique de cette communauté. L'organisation communautaire naît, dans ce cas, lorsque le développement ne peut se réaliser uniquement par action individuelle des membres de la communauté.

En Côte d'Ivoire, les organisations communautaires les plus anciennes sont la chefferie traditionnelle, les associations et groupements de femmes, les associations et groupements de jeunes et les groupements à vocation coopérative (GVC). Les GVC sont les organisations communautaires ayant pour vocation le développement local aux côtés des partenaires institutionnels relevant du démembrement de l'Etat (N'Goran C., 2000).

Dans cette étude, les chefferies traditionnelles sont considérées comme des organisations communautaires bien qu'appartenant à la catégorie des organisations sociales. Ce choix s'explique par le fait que ces organisations soient impliquées, aussi bien dans la gestion des affaires socio-politiques que dans celle des ressources naturelles des terroirs villageois.

Outre les organisations communautaires évoquées plus haut, un autre type a vu le jour. Il s'agit des groupements à vocation environnementale. Ils sont nés suite à la prise de conscience individuelle et collective des problèmes environnementaux locaux, régionaux ou globaux. Les organisations communautaires à vocation environnementale apparaissent comme des partenaires de l'Etat, pour l'implication des populations dans le processus de développement durable. Dans le contexte socio-économique et environnemental actuel, l'organisation des populations à la base est perçue comme le moyen de favoriser l'émergence d'interlocuteurs solides pour la promotion des activités qui contribuent au développement durable de la Côte d'Ivoire.

1.2.2 Parc national

La conférence pour la protection de la faune et de la flore en Afrique, réunie à Londres en 1933 entend par Parc National :

«Une aire placée sous le contrôle public, dont les limites ne seront pas changées et aucune partie ne sera capable d'être transférée sauf par l'autorité législative compétente et mise à part pour la propagation, la protection et la conservation de la vie animale et de la végétation sauvage et pour la conservation d'objets d'intérêt esthétique, géologique,

archéologique et d'autres intérêts scientifiques, au profit, à l'avantage et pour la récréation du public général ; dans laquelle la chasse, l'abattage ou la capture de la faune et la destruction ou collection de la flore sont interdites, sauf par l'entreprise ou sous la direction ou le contrôle des autorités compétentes du parc ».

Cette définition sera renforcée par celle adoptée par l' Union Mondiale pour la Conservation de la Nature (UICN) à l'occasion de sa dixième assemblée générale tenue à New Delhi, en novembre 1969 à travers une recommandation portant la définition des Parcs Nationaux (cf : www.pefc.be/fr). Définition selon laquelle :

« Un parc national est un territoire relativement étendu qui présente un ou plusieurs écosystèmes, généralement peu ou pas transformés par l'exploitation et l'occupation humaine, où les espèces végétales et animales, les sites géomorphologiques et les habitats offrent un intérêt spécial du point de vue scientifique, éducatif et récréative ou dans lequel existent des paysages naturels de grande valeur et esthétique ; dans lequel le pouvoir central du pays a pris des mesures pour empêcher ou éliminer dès que possible, sur toute sa surface, cette exploitation ou cette occupation et pour y faire effectivement respecter les entités écologiques, géomorphologiques ou esthétiques ayant justifiés sa création et dont la visite est autorisée sous certaines conditions et à des fins récréatives, éducatives et culturelles».

De ce qui précède, nous retenons que **le Parc National** est un territoire relativement étendu dont les écosystèmes sont d'une grande valeur scientifique, éducative, récréative et esthétique. Il participe de la conservation des espèces animales et végétales. La visite du Parc National est autorisée sous certaines conditions par les autorités chargées de sa gestion.

1.2.3 Gestion durable

Le terme de **gestion** est souvent présenté comme l'ensemble des techniques de contrôle des activités et vise à garantir la pérennité de l'entreprise par le recours à des moyens spécifiques permettant de concilier les exigences parfois contradictoires de court et de longs termes ("Gestion durable ". Microsoft Etudes 2007 [DVD]. Microsoft Corporation 2006).

La **gestion durable** est le terme utilisé pour décrire les approches de gestion qui fixent des objectifs sociaux et environnementaux très larges et à long terme. C'est gérer de sorte à assurer la pérennité de l'ensemble des ressources dont on dispose, ainsi que leur qualité pour

les générations à venir. Ce terme est beaucoup utilisé lorsqu'il s'agit de la pérennisation des ressources naturelles.

Selon Bernard Rey, directeur technique de l'Office National des Forêts (ONF) en France, pratiquer une gestion durable, c'est s'assurer que tout acte de gestion contribuera à assurer la pérennité de l'ensemble des ressources naturelles ainsi que leur qualité pour les générations à venir.

La gestion durable des ressources naturelles peut être considérée comme l'une des plus importantes contributions potentielles à la réalisation des objectifs du développement durable dans tous les pays. Elle signifie l'utilisation des ressources naturelles d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et mondial et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes (Bernard Rey)¹.

C'est lors du Sommet de la Terre de Rio (1992) que la **gestion durable des ressources naturelles** trouve sa définition :

« Les ressources et les terres forestières doivent être gérées d'une façon écologiquement viable, afin de répondre aux besoins sociaux, économiques, écologiques, culturels et spirituels des générations actuelles et futures ».

Ces ressources naturelles sont des matières premières considérées comme de qualité dans leur état relativement non modifié (naturel). Par exemple, sont considérées comme ressources naturelles, l'air, l'eau, les minerais, le pétrole, la biodiversité, l'énergie solaire, l'énergie éolienne, etc.

1.3. Revue critique de la littérature

La littérature relative à notre objet d'étude peut se scinder en deux groupes.

Le premier groupe d'études met en exergue l'existence de la préoccupation de la conservation des ressources naturelles dans les sociétés traditionnelles locales. Ainsi, les travaux de Tahoux M. et Goh D. (2001), montrent que les sociétés traditionnelles africaines sont plus respectueuses de l'environnement en général et des ressources naturelles en particulier. Cette attitude trouve sa source, selon les résultats de ces recherches, dans des interdits religieux ou

¹ Pour plus de détail, consulter : www.onf.fr/foret/dossier/resbois_gest.htm

coutumiers. Pour ces sociétés, l'environnement (nature, montagnes, forêts, eaux) est le lieu d'habitation des intermédiaires entre Dieu et les hommes. Ces intermédiaires sont les génies et les ancêtres. Ces lieux d'habitation sont dits sacrés et font partie de la vie de ces sociétés traditionnelles. Ainsi, bien qu'il s'agisse d'une protection de fait, puisque les motivations qui sous-tendent la création des aires sacrées sont plus consécutives aux résultats des comportements religieux et coutumiers qu'à une prise de conscience des problèmes environnementaux, elle contribue de manière significative à la gestion durable des ressources naturelles.

Dans ce même cadre l'étude réalisée par le Centre de Recherche en Ecologie (CRE, 2002) sur la forêt sacrée de Zaïpobly montre comment, à travers la société secrète des Kwi, les reliques de forêts sacrées appelées aujourd'hui forêts villageoises ont pu être relativement bien conservées. Les études menées par le Fond Mondial pour la Nature (WWF) en 2002, sur la question des forêts villageoises dans la région de Taï, confirment cette thèse.

Toutefois, les études évoquées ci-dessus ne se sont intéressées qu'à l'aspect culturel des mécanismes traditionnels de conservation des ressources naturelles liées pour la plupart aux pratiques religieuses traditionnelles locales. Aussi, ces études ne font-elles pas mention de structures organisées et communautaires associées à la conservation de ces ressources.

Le second groupe d'études est relatif à la participation des populations locales au processus de gestion durable des ressources naturelles en général et du Parc National de Taï en particulier.

Ces écrits montrent la nécessité de la participation des communautés à la conservation et à la gestion des ressources naturelles. C'est dans cet ordre d'idée que Kientz A. (1993), dans son étude sur la forêt classée de Bossématie (FCB) située dans le Sud-Est de la Côte d'Ivoire montre que, dans certaines régions de ce pays, l'expérimentation de la participation active et effective des populations riveraines à la conservation des ressources naturelles a été enrichissante. En effet, les populations de Bossématie participent aux travaux de réhabilitation et aux activités de surveillance de la forêt classée de leur zone d'habitation en collaboration avec les agents des eaux et forêts. Mais l'auteur ne dit pas si ces populations agissent à travers des organisations ou à titre individuel.

Karin F.(1996), dans l'ouvrage intitulé « La gestion des ressources naturelles dans la périphérie du Parc National de Taï, Côte d'Ivoire (possibilité d'appui au développement des capacités locales » suppose qu'une gestion locale des ressources naturelles par les populations elles-mêmes, vaut nettement mieux que sa sauvegarde par une institution étatique. Pour cet auteur : « Il est à douter qu'une gestion locale des ressources naturelles faite par les autochtones soit de toute façon durable, mais on peut supposer qu'une gestion locale par une population qui exploite elle-même la ressource concernée, surveille beaucoup plus sa sauvegarde qu'une institution étatique qui a plutôt intérêt dans la vente de permissions d'exploitation ». Cette thèse de Karin montre l'intérêt qu'il y a à associer la population à la gestion durable des ressources naturelles, même si elle ne peut à elle seule assurer la durabilité de ces ressources.

Fanny N'golo (2001), dans le cadre du projet de Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la faune (GEPRENAF), écrit qu'« A travers ce projet, il s'agit donc de mettre en place un système de gestion de la biodiversité approprié par la population et durable ». Pour insister sur la nécessité d'associer la population locale à la gestion des ressources naturelles. Cependant, ni Karin F., ni Fanny N'golo, ne dit sous quelle forme ces populations doivent participer à la gestion de ces ressources.

Goh Denis (2005), dans sa thèse de doctorat portant sur « les approches participatives dans la gestion des aires protégées en Côte d'Ivoire : l'expérience du Projet Autonome pour la Conservation du Parc National de Taï », met en exergue l'ensemble des approches initiées en vue d'assurer la gestion de ce parc. Il ressort de cette étude qu'en réalité, ces approches dites participatives, étaient plutôt « dirigistes ». En effet, l'implication des populations locales dans la conservation du parc s'est limitée à un rôle d'acteurs passifs par la mise à leur disposition de microprojets pour les détourner de l'exploitation des ressources du parc. Aussi, l'étude montre-t-elle qu'après une décennie d'expérimentation de ces approches dites participatives, les acquis sont restés négligeables et ne semblent pas avoir contribué à améliorer les conditions socio-économiques des populations.

L'étude de Goh Denis a également montré la responsabilité des acteurs institutionnels dans l'échec du projet de conservation du Parc National de Taï. Toutefois, elle souligne très peu le rôle des populations locales en tant qu'organisations communautaires, dans l'échec du projet.

1.4. Question de recherche

Le Parc National de Taï est situé au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire. Il représente les $\frac{3}{4}$ restant de la forêt hyper-ombrophile de ce pays et plus de la moitié de la superficie totale des zones forestières hautement protégées d'Afrique de l'Ouest. Constitué essentiellement de forêt primaire, riche en espèces floristiques et fauniques endémiques (Albert Kientz, 1992), le Parc renferme 93% des espèces de mammifères de l'Afrique de l'Ouest (Girardin, O., 2000).

La richesse exceptionnelle de la faune et de la flore du Parc National de Taï justifie son classement par l'UNESCO comme Réserve de la Biosphère et Patrimoine Mondial, respectivement en 1978 et 1982.

Le Parc National de Taï, à l'image des autres aires protégées de la Côte d'Ivoire, est soumis à de fortes pressions anthropiques au rang desquelles l'on note le braconnage, l'orpaillage et l'exploitation forestière. Deux stratégies ont été adoptées, jusqu'à ce jour, par les décideurs politiques, les conservateurs et les partenaires au développement pour assurer l'intégrité de ce parc (Goh D., 2005).

La première, basée sur une approche en régie et caractérisée par des «opérations coups de poing», a rapidement montré ses limites. Cette approche consistait, pour les agents des eaux et forêts de l'Etat, à détruire toutes les plantations dans le parc, à arrêter les auteurs d'exploitation clandestines du parc (orpailleurs, braconniers et autres paysans) et à traduire ceux-ci devant les tribunaux. Ces opérations n'ont pas donné les résultats escomptés ; bien au contraire, dans certaines zones périphériques du Parc National de Taï, on a assisté à l'intensification des activités d'orpaillage, de braconnage et d'exploitation forestière.

L'on s'est rendu compte, dès lors, des limites de l'approche en régie de la conservation ; aussi, la seconde approche, dite participative, a été initiée à partir de 1993. Elle s'inscrit dans une perspective de développement économique et social. En effet, cette approche entend faire des populations riveraines du parc des acteurs actifs de sa conservation.

La participation des populations locales encouragée depuis plus d'une décennie, par les partenaires institutionnels pour assurer la gestion durable du Parc National de Taï, ne semble pas encore effective. En effet, des données de terrain (Goh, D., 2005) montrent d'une part que

les activités entreprises depuis 1993 n'ont pas donné les effets entendus, et d'autre part, que les initiatives endogènes de protection du Parc National de Taï sont inexistantes.

Bien que les acquis de la participation des riverains à la gestion des aires protégées soient peu important en Côte d'Ivoire, tous s'accordent à reconnaître la nécessité de cette approche si l'on veut sauvegarder les parcs et réserves du pays².

L'approche participative implique un transfert du contrôle de la gestion et de l'utilisation des ressources naturelles des structures étatiques vers les populations locales. La réussite de cette approche repose donc sur un transfert des pouvoirs et compétences de l'Etat aux collectivités locales et aux populations de base à travers des structures organisées.

Le Plan Cadre de gestion des Aires Protégées (Côte d'Ivoire) stipule que la gestion des aires protégées doit se réaliser en partenariat avec les acteurs que sont l'Etat, les ONGs, les bailleurs de fonds et les populations riveraines. Bien que ce soit la volonté des autorités, les populations riveraines des aires protégées ne peuvent être des acteurs actifs de la gestion durable de ces sites que si elles disposent, entre autres, de capacités d'organisation et d'action leur permettant d'être des interlocuteurs crédibles des partenaires extérieurs et de l'Etat en matière de conservation des ressources naturelles. Aussi, les difficultés actuelles de collaboration effective entre les riverains et les conservateurs en matière de gestion du Parc National de Taï suscitent-elles deux interrogations majeures :

Les populations riveraines du Parc National de Taï disposent-elles d'instances de concertation et de prise décision en matière de gestion des ressources naturelles en général et du parc en particulier ?

Existe-t-il des organisations communautaires de base capables d'être des partenaires fiables de l'Etat en matière de gestion durable du Parc National de Taï ?

² La loi relative à la gestion des parcs et réserves fait des populations riveraines des acteurs de la conservation de ces sites

II. OBJECTIFS DE L'ETUDE

2.1 Objectif général

L'objectif général de la présente étude est d'appréhender le potentiel et les insuffisances des organisations communautaires des villages périphériques du Parc National de Taï en matière de gestion des ressources naturelles en général et du parc en particulier.

2.2 Objectifs spécifiques

Quatre objectifs spécifiques sont assignés à cette étude :

- Identifier les organisations communautaires présentes dans les villages périphériques du PNT. ;
- Analyser les actions menées par les organisations communautaires en matière de gestion des ressources naturelles et en matière de protection du Parc National de Taï ;
- Evaluer les forces et les faiblesses de ces organisations communautaires en matière de gestion durable du Parc National de Taï ;
- Proposer des mesures de renforcement des capacités des organisations communautaires locales en matière de gestion durable du Parc National de Taï.

III. HYPOTHESES DE L'ETUDE

3.1 Hypothèse conceptuelle

La gestion durable du PNT est fonction du niveau de participation des riverains au processus de conservation du site.

3.2 Hypothèses testables

- La faible organisation des riverains en instances de gestion du Parc National de Taï constitue un frein à leur participation effective au processus de conservation de ce site.
- La faible implication des organisations communautaires dans le processus de prise de décision en matière de conservation du Parc National de Taï limite la participation des populations à la gestion durable de ce site.

CHAPITRE 2 : CADRE METHODOLOGIQUE

I. JUSTIFICATION DU CHOIX DU TERRAIN ET DE LA POPULATION D'ETUDE

1.1 Choix de la localité

Situé au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, entre les fleuves Cavally et Sassandra dans le quadrilatère formé par les villes de Guiglo, Buyo, San-pédro et Tabou, le Parc National de Taï est compris entre les latitudes 5°10' et 6°10' et les longitudes Ouest 4°20' et 6°50'. Il tient son nom de la ville de Taï contiguë à sa limite Ouest et au fleuve Cavally, frontière de la Côte d'Ivoire et du Liberia. Il a été créé en 1972 et couvre une superficie de 454000 hectares (voir carte n°1).

Le PNT est à cheval sur deux régions administratives (Moyen-Cavally et Bas-Cavally) et s'étend sur quatre départements et sept sous-préfectures :

- Au Nord-Ouest et à l'Ouest, les sous-préfectures de Taï et de Guiglo dans le département de Guiglo;
- Du Nord-Est au Centre-Est, les sous-préfectures de Buyo et de Méadji du département de Soubré ;
- Au Sud-Est et au Sud, les sous-préfectures de San-Pédro et de Grand Béréby du département de San-Pédro ;
- Au Sud-Ouest, la Sous-préfecture de Grabo, du département de Tabou.

Le choix du terrain d'étude s'est porté sur ce parc parce qu'il est le premier du genre en Côte d'Ivoire où une approche dite participative a été initiée en vue d'assurer sa conservation.

Aussi, la périphérie Ouest du PNT, où se situent les villages concernés par l'étude, est l'une des zones riveraines les plus peuplées (Bonnéhin, 2000). Elle est de ce fait l'objet de pressions anthropiques de plus en plus fortes.

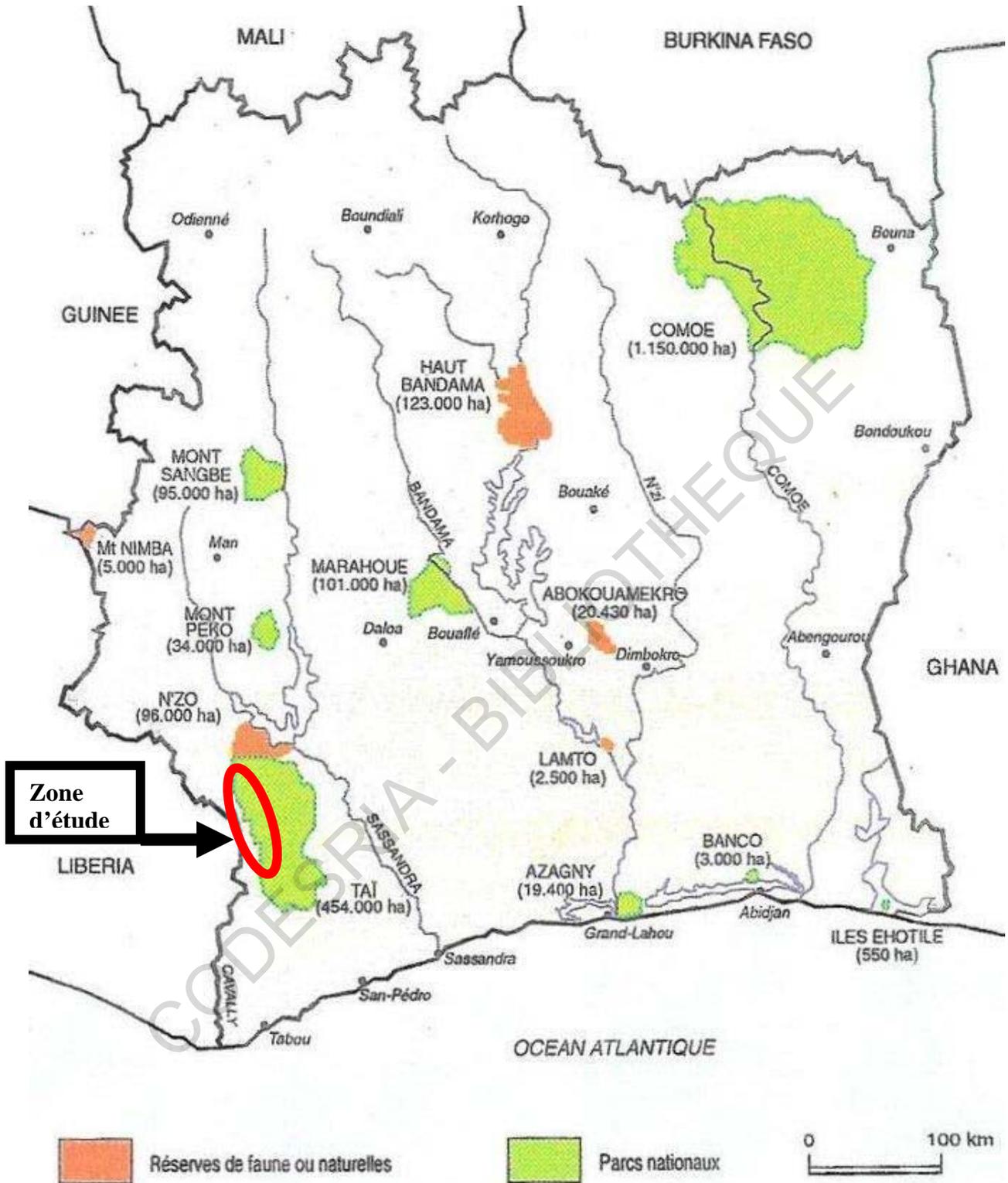
La périphérie Ouest du PNT compte environ vingt trois (23) villages, situés sur l'axe Zagné-Tabou (cf. carte n°2) et appartenant à la sous-préfecture de Taï dans la région administrative du Moyen Cavally.

. Parmi ces villages, trois (03) ont été retenus pour l'étude. Ce sont :

- Le village de Gouléako II est à 1,100 Km de limite Ouest du Parc. Il se localise à 500 m du fleuve Cavally et à 7 Km de Taï. Il est le deuxième village sur l'axe Taï-Tabou et compte 674 habitants (RGPH, 98). La langue locale est le Oubi.
- Le village de Zaïpobly est situé sur l'axe Zagné-Taï, à environ 9 Km de Taï et à 7 Km du Parc. Il compte 1596 habitants (RGPH, 98). La langue locale est le Guéré
- Kéibly est situé sur l'axe Zagné-Taï à 12 Km du parc. Il compte 3312 habitants (RGPH, 98). La langue locale est le Guéré

L'idéal aurait été de prendre en compte tous les villages, mais pour des contraintes de temps, nous n'avons retenu que les 03 ci-dessus cités. Les critères de choix de ces villages sont leur situation géographique, car la distance moyenne qui les sépare du PNT est de 6 km (voir carte n°2) et le fait qu'ils soient d'accès faciles.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE



Carte de répartition des Parcs Nationaux et Réserves de Côte d'Ivoire

Source : Profil Environnemental de la Côte d'Ivoire (Rapport Final), Août 2006
 (Mme Birgit Halle, Dr. Véronique Bruzon)

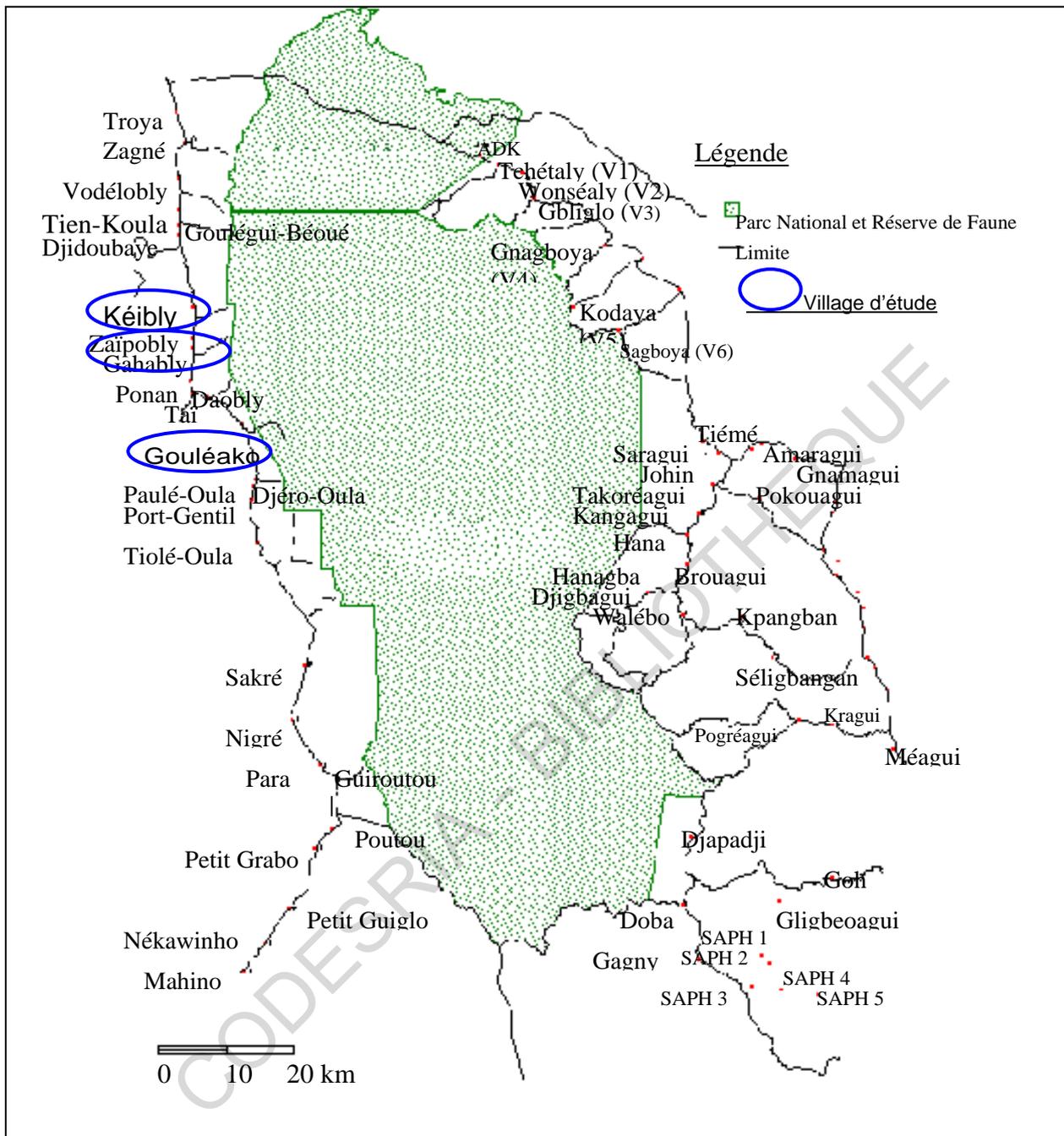


Figure n°1 : Villages autour du Parc National de Taï

SOURCE : SIG PACNT MODIFIE

1.2 Populations d'enquête

Dans le cadre de notre étude, nous nous sommes intéressés aux organisations communautaires présentes dans la zone d'étude. Chaque village compte en moyenne trois (03) types d'organisations. Ces organisations sont généralement la chefferie traditionnelle, les associations ou groupements de femmes et les associations ou groupements de jeunes.

En raison de trois (03) organisations par village, l'on atteint le nombre de neuf (09) organisations sur l'ensemble des 03 villages.

Outre ces organisations on note la présence de la société des Kwi de Zaïpobly et celle des ONGs telles "Vie et forêt" et "SOS Taï" et "WCF", portant le nombre total des organisations à treize (13).

Toutes ces organisations ont été retenues dans le cadre de notre étude, compte tenu de leur nombre peu élevé. Toutefois, les entretiens ont été faits avec les membres du bureau présents les jours d'enquête. Mais, pour les sections des ONGs, nous nous sommes entretenus avec les responsables ou les représentants.

Hormis les organisations communautaires, nous avons eu un entretien avec le chef du secteur Taï de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) et le représentant des riverains de la périphérie Ouest auprès du Projet Autonome pour la Conservation du Parc National de Taï (PACPNT).

II. METHODES DE RECUEIL, D'ANALYSE DE L'OBJET D'ETUDE ET DES DONNEES

2.1 Méthodes de recueil des données

Ces méthodes sont la recherche documentaire, l'observation directe et les entretiens semi-structurés.

2.1.1 Recherche documentaire

Il s'est agi de collecter et d'analyser des données provenant des ouvrages scientifiques, des mémoires et thèses, des rapports officiels, des rapports de recensement, des recherches sur Internet et des ouvrages spécifiques sur notre sujet d'étude. Les documents utilisés proviennent de:

- l'Office Ivoirien des Parc et Réserves (OIPR),

- services de documentation du Ministère de l'Environnement et du cadre de vie,
- la bibliothèque du Centre de Recherche et d'Action pour la Paix-[ex-Institut Africain pour le Développement Economique et Social] (CERAP-INADES),
- l'Institut de Recherche et de Développement (IRD)
- Centre de documentation du Centre Suisse de Recherche Scientifique (CSRS)

2.1.2 Observation directe

L'observation directe, nous a permis de voir par nous même les forêts villageoises de Zaïpobly et de Kéibly.

Les informations collectées pendant l'observation directe ont été complétées par des données d'entretien sémi-structuré.

2.1.3 Entretiens sémi-structurés

Cette technique de recueil de données a reposé sur des guides d'entretien à questions ouvertes, des focus groups et des interviews individuelles.

Compte tenu de l'objet d'étude qui est d'appréhender le potentiel et les insuffisances des structures communautaires de base en matière de gestion des ressources naturelles en général et du Parc National de Taï en particulier, nous avons eu pour préoccupation principale, de laisser les interlocuteurs s'exprimer le plus librement possible, dans la mesure où l'approche du sujet se veut essentiellement qualitative. A partir des réponses issues des questions des guides d'entretien, d'autres questions ont émergé. Les informations nouvelles recueillies par rapport aux questions émergentes, ont complété les premières.

2.2 Méthodes d'analyse de l'objet

Trois méthodes nous ont servi à analyser l'objet de l'étude. Ce sont les méthodes comparative, structurale et systémique.

2.2.1.1 Méthode comparative

Par analyse comparative on entend la mise en comparaison des organisations communautaires dans les trois villages d'étude. Il s'agit de comparer les organisations communautaires des différents villages du point de vue du contexte de leur création, leurs objectifs, leur structuration, leur fonctionnement, leurs acquis, etc. L'analyse comparative nous a permis de

faire ressortir les points de ressemblance et de dissemblance relativement aux différentes organisations communautaires rencontrées.

2.2.1.2 Méthode structurale

L'analyse structurale nous a permis d'identifier la structuration de ces organisations de même que leur impact en terme d'emprise sur le milieu.

2.2.1.3 Méthode systémique

Cette méthode a permis d'analyser les rapports et les interactions des organisations communautaires les unes avec les autres, avec les autres composantes du système social villageois et les différents acteurs de la gestion des ressources naturelles au plan local et régional.

2.3 Les méthodes d'analyse des données

La méthode qualitative est la seule à laquelle nous avons eu recours pour l'analyse des données. Ce choix s'explique par la nature des informations recherchées: l'objectif de création des organisations présentes, le mode de recrutement, les activités menées, le statut juridique, l'implication dans la gestion des ressources naturelles et du Parc National de Taï, etc.

Pour analyser les données, nous avons, dans un premier temps, effectué un dépouillement manuel des informations collectées. Il s'est agi de regrouper ces données dans différents tableaux en fonction des objectifs spécifiques et des entités enquêtées (organisations communautaires).

Dans un second temps, nous avons procédé à l'analyse du contenu des entretiens.

Elle a permis :

- d'identifier les organisations présentes et leurs activités ;
- de relever l'importance qu'accorde chaque organisation à la gestion des ressources naturelles en général et du Parc National de Taï en particulier;
- d'aborder les forces et faiblesses de ces organisations en matière de gestion des ressources naturelles et du PNT.

III. DIFFICULTES RENCONTREES PENDANT L'ETUDE

Au cours de la réalisation de cette étude, nous n'avons pas rencontré de difficultés majeures. Cependant, certains faits nous semblent importants à relever :

- Nous avons eu des difficultés pour nos déplacements. Ces déplacements devraient s'effectuer à moto, mais ne sachant plus nous en servir, nous étions contraints de solliciter de l'aide chaque fois que nous nous rendions dans un village.
- Les zones périphériques du Parc National de Taï sont des sites régulièrement visités par les chercheurs pour leurs travaux de recherche. Cela a pour conséquence, la lassitude des populations débordées par les enquêtes à répétition.
- Des contraintes indépendantes de la volonté des populations ne nous ont pas permis parfois d'avoir les entretiens avec les personnes indiquées ; c'est spécialement dans le village de Keibly où le chef de village et certains de ses notables ont dû se rendre à Taï, sur convocation du Sous-préfet, le jour de notre arrivée).

Après avoir exposé le cadre théorique et méthodologique de notre sujet de recherche, nous abordons la deuxième partie, c'est à dire la présentation de nos données de recherche.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

**PARTIE II : ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES DANS LA GESTION DES
RESSOURCES NATURELLES**

**PARTIE II : ORGANISATIONS
COMMUNAUTAIRES DANS LA
GESTION DES RESSOURCES
NATURELLES**

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES

Treize (13) organisations communautaires ont pu être identifiées dans la zone d'étude. Ces organisations sont présentées par type et réparties en deux grands groupes :

- les organisations internes aux villages et
- les organisations communautaires chargées de la gestion de l'environnement et de la conservation du PNT.

I. ORGANISATIONS INTERNES AUX VILLAGES D'ETUDE

Les organisations dites internes aux villages d'étude sont celles dont la création obéit à l'objectif de gestion sociale, politique et culturel de la communauté. On en dénombre trois dans chaque village. Ces organisations sont la chefferie traditionnelle, les associations de femmes et les associations de jeunes. En plus de ces organisations, l'on note la présence de la société des Kwi à Zaïpobly.

1.1 Chefferie traditionnelle

La chefferie traditionnelle est l'autorité suprême du village. Elle a en charge la gestion du village au plan administratif et veille à son fonctionnement. Cette instance est composée en général d'un chef et des notables. Ces notables sont des personnes âgées et jouent le rôle de conseiller auprès du chef de village. La chefferie traditionnelle est dirigée par le chef de village. Ce dernier règle les litiges, reçoit les autorités politiques et administratives. C'est lui le garant de l'unité du village.

Les membres de la chefferie sont désignés par les "anciens" du village. Ce choix est fait selon divers critères dont la sagesse, l'intelligence, la capacité d'écoute, la connaissance de la coutume et de la tradition, la capacité de gérer les affaires du village sans abuser de son autorité et en tenant compte des intérêts des uns et des autres.

Avant la prise de décisions importantes, telle la formation ou la création d'association, la population est convoquée par la chefferie traditionnelle.

L'on note, dans les villages d'étude, la présence de communautés allochtones (baoulé) et allogènes (burkinabé) ayant à leur tête respective, un chef. En dehors des questions liées à la gestion des terres qui demeurent une prérogative des autochtones, ces responsables de

communautés sont associés à la gestion du village. Toutefois, leur voix n'est pas délibératoire en matière de prise de décision.

A Gouléako II, l'on note, au sein de la chefferie traditionnelle, la présence d'un sous-chef, de la représentante des femmes (présidente de l'association des femmes), d'un représentant des jeunes et du secrétaire du chef.

A Zaïpobly, en dehors de son rôle habituel d'instance suprême de gestion du village, la chefferie traditionnelle est responsable de la gestion de la forêt villageoise. De ce fait, elle définit les modalités d'accès et de prélèvement des ressources naturelles dans ce site.

A Kéibly, les grandes familles du village sont représentées dans la chefferie traditionnelle. Les chefs de familles aident le chef de village dans sa fonction et font partie des notables du village.

1.2 Société des Kwi de Zaïpobly

Pour le fonctionnement harmonieux de la société villageoise, l'action régulière des Kwi avait naguère une importance capitale. Elle ne l'a pas tout à fait perdu malgré la rapide désintégration des structures sociales traditionnelles (Holas, 1980).

A l'origine, le Kwi était une institution juridictionnelle et policière dont la compétence s'étendait sur tout le complexe social.

Au niveau organisationnel, la société Kwi est composée de quatre organes constitutifs :

- le premier organe est un conseil des anciens : le « Gbéléguépo » chargé de la gestion administrative de la société. Ce groupe est dirigé par le « Kwi bayé » ou père du Kwi, secondé par le « Kwi biyo », individu particulièrement redouté ;
- en deuxième position se situe le « Gbow », organe consultatif qui siège dans des conditions exceptionnelles (cas d'urgence) ;
- en troisième lieu, le groupe des « Kélipo » groupe de jeunes individus de 20 à 30 ans chargés d'exécuter les grandes œuvres (main active du Kwi) ;
- un quatrième groupe (en instance d'admission parmi les Kélipo) est le Pétegnigo, groupe des auxiliaires (espions, détectives...).

La création de cette société remonte à de nombreuses années. Elle existe depuis l'implantation du village ; elle est très hiérarchisée et bien structurée avec un fonctionnement basé sur la tradition et des interdits religieux (cf. schéma n°1).

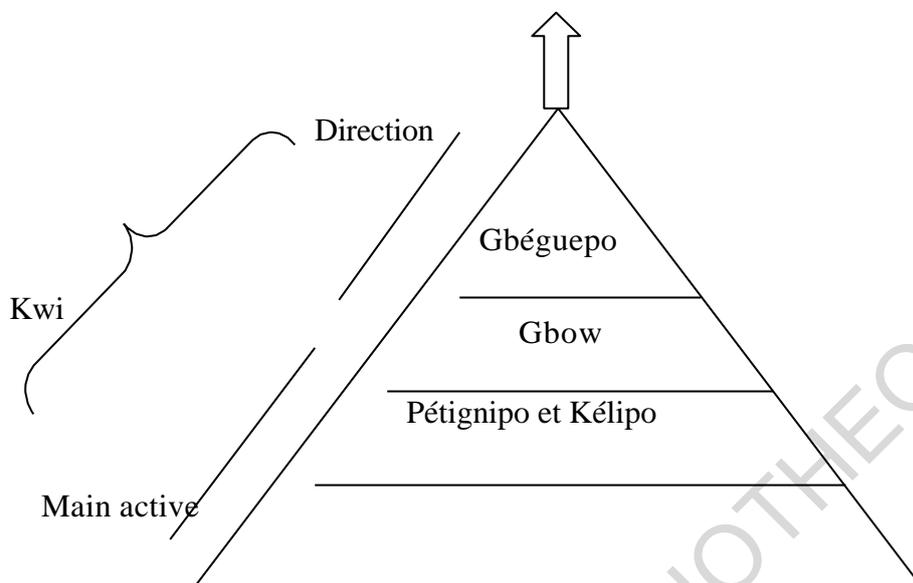


Schéma n°1 : Organisation interne de la société des Kwi

Source : CRE, 2002

1.3 Associations et groupements des femmes

De nos investigations, il ressort que les associations et groupements de femmes sont présents dans les différents villages d'étude. D'une manière générale, on note que ces organisations sont créées par les femmes elles-mêmes en vue de trouver des solutions aux problèmes qui leurs sont spécifiques. Ces problèmes sont entre autres, le manque de moyens financiers pour faire face aux besoins de la famille, les conditions difficiles de travail dues à l'inexistence d'infrastructures socioéconomiques telles des décortiqueuses et des moulins.

Au plan organisationnel, les organisations féminines sont dirigées par un bureau exécutif composé d'une présidente, d'une secrétaire et d'une trésorière, choisies par les femmes elles-mêmes au cours d'une réunion publique tenue à cet effet. Si à Kéibly et à Zaïpobly une telle réunion se tient sous l'égide des femmes, à Gouléako II, elle est présidée par la chefferie traditionnelle.

Au niveau du mode de recrutement des membres, on note que les associations et groupements de femmes sont ouverts à toutes les autochtones du village. Toute femme qui souhaite y adhérer en fait la demande auprès de la présidente. Celle-ci informe les autres membres du bureau et, de concert, elles décident de l'acceptation ou non de l'intéressée au sein de l'association.

Il importe cependant de souligner qu'à l'origine de la création de l'association de femmes de Kéibly, toutes les femmes du village (femmes autochtones) étaient obligées d'y appartenir. C'est ce qu'explique ici la trésorière de cette association :

« Au départ, toutes les femmes du village, qu'elles veuillent ou non, devaient payer leurs cotisations à l'association. Aujourd'hui, les nouvelles arrivées au village sont libres d'adhérer ou non à l'association ».

On dénombre plus de soixante (60) femmes par organisation féminine et par village d'enquête.

S'agissant de la période de création, celle-ci diffère d'une organisation à une autre. Ainsi, à Zaïpobly, l'association des femmes, dénommée "Abélébo", c'est à dire « associations-nous », date des années 60. Les associations des femmes de Kéibly et de Gouléako II ont été créées respectivement en 1989 et en 1995.

Au plan administratif, on note que seule l'association des femmes de Zaïpobly (« Abélébo »), a une assise légale. En effet, depuis 1990, cette association est reconnue par le ministère de l'intérieur à travers la sous-préfecture de Tai.

L'examen de ces différentes associations de femme, montre qu'elles sont suscitées par les femmes des villages d'enquête, existent depuis une période relativement longue (en moyenne 12 ans). Elles sont informelles pour la plupart, exclusivement réservées aux autochtones et ont pour objectif l'amélioration des conditions de vie des femmes, principalement celles de leurs membres.

1.4 Associations et groupements des jeunes

Ces associations et groupements existent dans l'ensemble des villages d'étude. Leurs objectifs demeurent l'entraide, le renforcement de la collaboration et de l'entente entre jeunes.

Au plan organisationnel, les associations et groupements de jeunes sont dirigés par un bureau constitué d'un président, d'un vice président, d'un secrétaire et d'un trésorier. Ces individus sont choisis par les jeunes au cours d'une rencontre tenue par ces derniers.

A Kéibly et à Zaïpobly, cette rencontre se tient sous l'égide des jeunes, tandis qu'à Gouléako II, elle est présidée par la chefferie traditionnelle. A Zaïpobly et Kéibly, l'on a au moins deux associations de jeunes, contrairement à Gouléako II où il n'en existe qu'une seule.

L'association de jeunes de Gouléako II est subdivisée en plusieurs sous-sections qui ont chacune un rôle bien déterminé. L'on a par exemple la sous-section des éleveurs de porc (cf photo n°1) et celle chargée de la gestion de la forêt villageoise. Ces sous-sections auraient été créées aux fins de renforcer l'efficacité de cette organisation.

La sous-section en charge de la gestion de la forêt villageoise n'existe qu'à Gouléako II. Elle est sous la tutelle de la chefferie traditionnelle et a été créée pour aménager et protéger la forêt villageoise. Son rôle de protecteur se manifeste par la surveillance du site de sorte que personne n'y entre sans autorisation du chef de village. Toute personne qui enfreint à cette règle est conduite devant les autorités traditionnelles; C'est elle qui décide de l'amende ou de la sanction à imposer au contrevenant.

Pour ce qui est du mode de recrutement, on note que les associations et groupements de jeunes sont ouverts aux jeunes autochtones (filles et garçons) des villages. Tout jeune qui souhaite y adhérer en fait la demande auprès du bureau exécutif. Cette demande est examinée par l'ensemble des membres de ce bureau. Toutefois, il existe d'un village à l'autre, des variations dans la suite de la procédure à suivre pour l'admission de l'intéressé au sein de l'association. En effet, l'admission n'est effective qu'après s'être acquitté du droit d'adhésion ou après que l'intéressé ait présenté sa plantation d'hévéa au bureau pour ce qui concerne, respectivement, les villages Zaïpobly et Gouléako II. A Kéibly, cependant, le règlement intérieur de l'association est porté à la connaissance de l'intéressé qui, au regard des règles qui régissent le fonctionnement de l'association, y adhère ou non.

On compte au minimum quinze (15) et au maximum cent sept (107) jeunes par associations. S'agissant de la période de création, celle-ci diffère d'une organisation à l'autre. Ainsi, à Gouléako II, l'association de jeunes nommée " Aouèdè " c'est à dire " nous sommes capables" en langue locale, existe depuis 1993. Les associations de jeunes de Zaïpobly et Kéibly ont été créées respectivement en 2001 et 2002.

Soulignons que l'initiative de création émane généralement des jeunes, à l'exception de Gouléako II où elle est le fait des « aînés » du village.

Au plan administratif, on note que seules l'association de jeunes de Kéibly (« génération 80 ») et la sous-section des éleveurs de porc de l'association de Gouléako II, ont une assise légale. En effet, cette association et cette sous-section sont reconnues par la municipalité et le ministère de l'intérieur à travers la sous-préfecture de Taï,

Retenons pour finir, que les associations et groupements de jeunes de notre zone d'étude se différencient en certains points bien qu'ils présentent des similitudes à des niveaux.

Ces associations se donnent toutes la même mission ; celle de permettre l'entraide entre les membres et de générer des revenus pour le bien-être matériel de ceux-ci.

Elles sont constituées exclusivement d'autochtones et sont confrontées à des difficultés financières.



Photo n° 1: Porcherie de l'association des jeunes de Gouléako II

Les organisations communautaires internes connues, quelles sont celles créées pour la gestion des ressources naturelles ?

II. ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES CHARGÉES DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA CONSERVATION DU PNT

Les organisations communautaires chargées de la gestion de l'environnement et de la conservation interviennent dans les domaines spécifiques de la gestion des ressources naturelles et du Parc National de Taï. On compte, dans la zone d'enquête, plusieurs

organisations de ce type. Ce sont les ONGs "SOS Taï", "Vie et Forêt", l'ONG "WCF" et leurs sections villageoises respectives.

Ces ONGs de gestion des ressources naturelles et de lutte contre l'agression du Parc National de Taï, existeraient dans tous les villages périphériques du parc. Elles sont représentées dans les villages, par leurs sections.

2.1 ONG "SOS Taï"

L'ONG "SOS Taï" a été créée par les cadres de la région de Taï (GTZ, 2005) en 1992. Elle s'engage dans le domaine de la sensibilisation des populations dans la circonscription de Taï (de Zagné à Zriglo) [cf. Carte n°2]. Cette sensibilisation est faite en langue locale et porte sur les enjeux du parc et la nécessité de le conserver.

L'ONG "SOS Taï" (ONG mère) est basée à Taï et elle a son siège à Abidjan. Elle est financée sur la base des cotisations individuelles des membres, par le PACPNT et le WWF. Elle est représentée dans les villages périphériques du Parc National de Taï par des sections. Ces dernières sont coordonnées par deux superviseurs l'un à Taï-Nord (pour les villages situés au nord de la ville de Taï), l'autre à Taï-sud (pour les villages situés au sud de la ville de Taï). Ces superviseurs sont équipés chacun d'une moto pour leur faciliter le déplacement.

Au niveau du mode de recrutement des membres, on note que l'ONG "SOS Taï" est ouverte à tous les habitants et ressortissants des villages de la zone périphérique du Parc. Toute personne résidant dans cette zone et qui désire y adhérer, s'adresse au bureau de la section du village où elle réside.

De nos investigations, il ressort que les sections sont créées par l'ONG mère basée à Taï. Elles sont spécialisées dans la sensibilisation de proximité et elles luttent contre le braconnage, l'exploitation des ressources halieutiques et toutes les agressions perpétrées contre le Parc. Les moyens utilisés sont entre autres la sensibilisation et la création d'activités génératrices de revenus.

Au plan organisationnel, Les sections villageoises sont dirigées chacune par un bureau exécutif de dix (10) personnes. Chaque bureau ayant à sa tête un président.

Si à Zaïpobly, le choix des membres du bureau exécutif est fait sous l'égide des membres de l'ONG mère, A Gouléako II, ce choix est effectué sous la supervision de la chefferie traditionnelle.

S'agissant de la période de création, celle-ci diffère d'une section à l'autre. Ainsi, les sections de l'ONG "SOS Taï" de Gouléako II et de Zaïpobly ont été installées respectivement en 1995 et 2001.

Au plan administratif, les sections sont dépendantes de l'ONG mère. Elles ont de ce fait une assise légale.

2.2 ONG "Vie et Forêt"

L'ONG "Vie et Forêt" est une ONG ivoirienne affiliée à Pronature International. Elle a été créée en 1992. Ses objectifs sont : le renforcement de la sensibilisation sur l'utilisation des ressources naturelles et la conservation du Parc National de Taï par l'autogestion et l'autopromotion sociale. Les méthodes utilisées sont, entre autres, la sensibilisation et la création d'activités génératrices de revenus.

Selon les informations recueillies, l'ONG "Vie et Forêt" est implantée la zone d'étude à travers ses sections villageoises. La création des sections répond au besoin, pour l'ONG mère, de mener des actions de proximité. D'une manière générale, on note qu'elles sont créées par l'ONG mère basée à Taï et spécialisées dans la sensibilisation de proximité.

Pour ce qui concerne le mode de recrutement des membres, les sections sont ouvertes à tous les habitants et ressortissants (autochtones, allochtones et allogènes) des villages de la zone périphérique du Parc et un droit d'adhésion est fixé. Toute personne domiciliée dans cette zone et qui souhaite y appartenir est priée d'adresser sa demande au bureau de la section du village où elle réside. Ce bureau examine la demande et décide d'accepter ou non l'intéressé au sein de la section.

Au plan organisationnel, Les sections villageoises sont dirigées chacune par un bureau exécutif. Chaque bureau a à sa tête un président. A Zaïpobly et à Kéibly, le choix des membres du bureau exécutif est fait en présence des membres de la section.

S'agissant de la période de création, celle-ci est différente d'une section à l'autre. Ainsi, les sections de l'ONG "Vie et Forêt" de Zaïpobly et Kéibly, ont été installées respectivement en 1992 et 1997. Notons que l'initiative d'installer la section de Kéibly est du représentant des riverains de la périphérie Ouest du PNT auprès du PACPNT.

Au plan administratif, les sections sont des ramifications de l'ONG mère. Elles ont de ce fait une assise légale.

Les sections de l'ONG "Vie et Forêt" poursuivent la mission que l'ONG mère s'est assignée. L'ONG mère et ses sections ont les mêmes objectifs : protéger le PNT à travers la sensibilisation et la réalisation d'activités génératrices de revenus comme substitut à celles auxquelles les populations s'adonnent dans le Parc. Aujourd'hui, l'ONG "Vie et Forêt" est de moins en moins active sur le terrain.

2.3 ONG "WCF" (Wild Chimpanzee Foundation)

La WCF (Wild Chimpanzee Foundation) est une organisation non lucrative d'utilité publique dont le siège est inscrit à Genève, en Suisse. Depuis 2006, la Fondation est également inscrite en Allemagne sous le nom "Wild Chimpanzee Foundation - Allemagne e. V".

Le but ultime de la WCF est de promouvoir la survie des dernières populations de chimpanzés sauvages et de leur habitat, la forêt tropicale humide, à travers toute l'Afrique tropicale. Dans cette optique, la WCF essaie de sensibiliser les populations locales africaines au sort des chimpanzés en menant des actions directes, des représentations dramatiques, du matériel écrit et des présentations vidéo. Ces objectifs éducatifs sont également menés dans les écoles africaines et dans le monde entier.

S'agissant du mode de recrutement des membres, l'ONG "WCF" est ouverte à tous les habitants et ressortissants des villages de la zone périphérique du Parc. Toute personne qui souhaite y adhérer en fait la demande auprès du bureau exécutif du village dans lequel elle réside. Ce bureau examine la demande et décide d'accepter ou non l'aspirant au sein de la section.

Selon les données recueillies, l'ONG "WCF" est présente dans tous les villages à travers ses sections. La création des sections répond au besoin, pour l'ONG mère, de mener des actions en étant proche des populations. L'objectif de création des sections est de lutter contre le braconnage dans le PNT.

Au plan organisationnel, Les sections villageoises sont dirigées par un bureau exécutif. Ce bureau comptait au départ dix (10) personnes qui sont également les membres des sections. Ce nombre s'est accru avec l'adhésion des braconniers reconvertis.

Pour ce qui est de la période de création, la section de l'ONG "WCF" de Kéibly a été implantée en 2004.

Au plan administratif, les sections ont une assise légale car elles sont des ramifications de l'ONG mère.

Selon des informations recueillies, les membres de ces sections mènent des activités pour le compte de l'ONG mère qui en échange leur octroie des micro-projets. Selon ces mêmes sources, l'ONG mère n'a pas respecté ses engagements tel le greffage des plans d'hévéa des ex-braconniers ; ce qui a eu pour conséquence la démobilisation des membres des sections.

Il ressort des informations ci-dessus mentionnées qu'il existe, en dehors des organisations de gestion sociale, politique et culturel de la communauté telles la chefferie traditionnelle, l'association des femmes et l'association des jeunes, des organisations créées spécifiquement pour la gestion des ressources naturelles et du PNT. Ces organisations mènent différentes activités dans la zone d'étude.

Après la présentation des organisations communautaires, abordons celle des activités menées en matière de gestion des ressources naturelles.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE 2: ACTIVITES DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES EN MATIERE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Ce chapitre ne traitera que des activités des organisations communautaires qui interviennent dans la gestion des ressources naturelles en général et du Parc National de Taï en particulier.

Ces activités sont celles:

- Des organisations internes aux villages, à savoir la chefferie traditionnelle, la société des Kwi et l'association des jeunes de Gouléako II;

- Des organisations communautaires créées pour l'environnement et la conservation du PNT telles les ONGs "S.O.S Taï", "Vie et Forêt", "WCF" et leurs différentes sections.

I. PRINCIPALES ACTIVITES DES ORGANISATIONS INTERNES AUX VILLAGES

Il s'agit ici d'exposer les activités des organisations communautaires internes aux villages en matière de gestion des ressources naturelles. Ce sont les activités :

- de la chefferie traditionnelle,
- de la société des Kwi et
- de l'association des jeunes de Gouléako II

1.1 Activités de la chefferie traditionnelle.

La chefferie traditionnelle intervient, dans la gestion des ressources naturelles, à plusieurs niveaux.

Au niveau de la sensibilisation, la chefferie traditionnelle attire l'attention des populations, surtout les jeunes, sur la nécessité de conserver les ressources naturelles et le PNT. Elle exhorte les chefs de famille à pratiquer la sensibilisation de proximité en famille. Il faut dire que la chefferie traditionnelle de Zaïpobly transmet, aux plus jeunes, les connaissances ancestrales sur la valeur de la nature et de ses composantes pour leur communauté. Nous citons en exemple la vénération du daman d'arbre (chat ullard) par tous les ressortissants de Zaïpobly fussent-ils jeunes, vieux, femmes, enfants, cadres résident en ville ou non.

Cet animal serait, selon les villageois, porteur de bonnes ou de mauvaises nouvelles selon le moment de la journée où il est aperçu et celui où ses cris sont entendus. Selon ces mêmes sources, le Daman d'arbre serait l'ancêtre de tout ressortissant de Zaïpobly. Il est, pour cette raison, vénéré et protégé par la communauté villageoise.

La forêt villageoise est sous la responsabilité de la chefferie traditionnelle.

A Gouléako II, elle a initié des activités telle la mise sur pied du sous-groupement de l'association des jeunes de Gouléako II chargé de la gestion de la forêt villageoise. Elle intervient dans la gestion de cette forêt en infligeant des sanctions aux contrevenants.

La chefferie traditionnelle soutient les initiatives de mise en oeuvre d'organisation de protection de l'environnement. Les propos du président de SOS Taï section Gouléako II, ci-après, illustrent bien cette assertion :

«Après la réunion convoqué par les responsables de l'ONG ' SOS Taï'', un compte rendu a été fait à la chefferie traditionnelle. Elle a ensuite convoqué une réunion à laquelle toute la population était conviée. C'est au cours de cette réunion que des personnes ont été désignées pour former le bureau»

A Zaïpobly, la chefferie traditionnelle participe à la gestion de la forêt villageoise (cf.photo n°3) à travers l'action de la société des Kwi. Elle définit les modalités d'accès à la forêt villageoise et de prélèvement des ressources naturelles de cette forêt. A ce sujet, un notable de Zaïpobly dit ce qui suit :

« Avant qu'un individu ait accès à la forêt sacrée (forêt villageoise), il doit adresser sa demande à la chefferie traditionnelle. Le chef, les notables et le chef de terre se concertent ; mais avant leur concertation, ils se renseignent auprès du demandeur afin de savoir la nature de sa visite. Après ce, ils décident de la cérémonie ou des sacrifices à faire pour avoir accès à la forêt sacrée ».

1.2 Activités de la société des Kwi

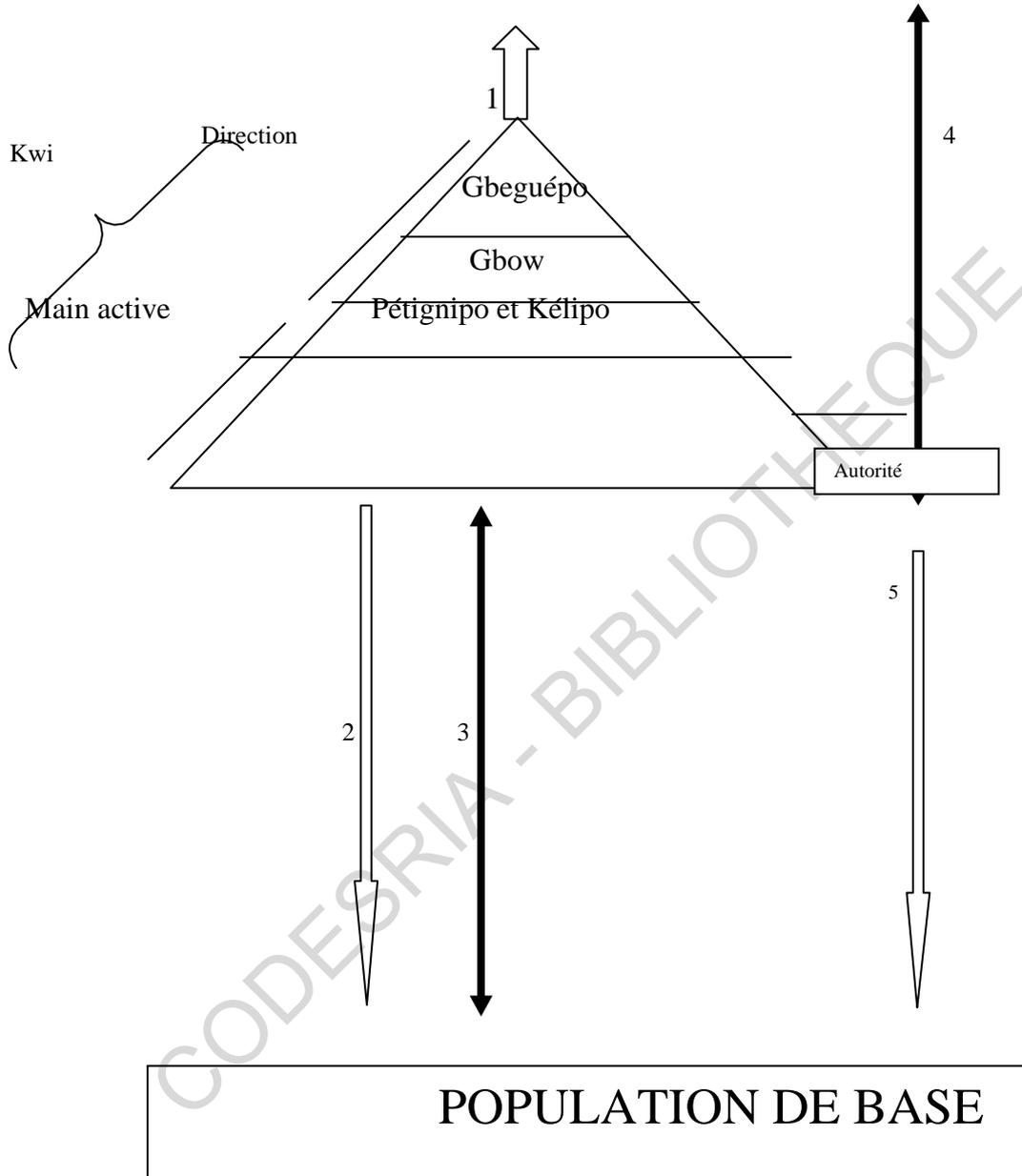
Les réalités sociales actuelles, issues des mutations des mentalités, de l'introduction des nouvelles religions telle le christianisme ont assigné le Kwi dans certaines zones à un rôle de policier des ressources. En matière de gestion des ressources naturelles les actions de cette société reposent donc sur la police et la répression des contrevenants selon des règles établies.

Les Kélipo (main active du Kwi), dissimulés dans le village et dans la forêt, surveillent jour et nuit la forêt. Lorsqu'un Kélipo soupçonne le prélèvement frauduleux d'une plante ou l'abattage clandestin d'un animal, malgré cette haute surveillance, il en informe son supérieur hiérarchique ; l'information est ensuite relayée jusqu'au Kwi bayé (ou père du Kwi) (cf. schéma n°2).

Les Kélipo et les pétegnipo saisissent le suspect, le conduisent devant l'assemblée des juges réunis. Les membres du Gbéguépo (chargé de la gestion administrative de la société) fixent la nature de la peine à appliquer. Il peut s'agir d'amende en espèce (sommes d'argent considérable à l'échelle de la communauté) ou en nature (un à plusieurs bœufs), (CRE, 2002).

Bien que son ascendance ne soit plus aussi toute puissante comme dans le passé, la société des Kwi demeure une arme sûre de protection des ressources naturelles.

FORET SACREE



- 1 Gestion quotidienne
- 2 Dissuasion psychologique
- 3 Admission
- 4 Garantie morale
- 5 Gestion des affaires courantes

1

Schéma n°2 : Relations entre les acteurs et mécanismes de la gestion durable de la forêt sacrée

Source : Gestion durable et communautaire de la forêt sacrée de Zaïpobly, CRE, 2002.

1.3 Activités de l'association des jeunes de Gouléako II

A Gouléako II, les membres de l'association de jeunes ont un droit de regard sur la forêt villageoise (cf photo n°2). L'association sensibilise les populations sur l'importance du parc, entretient occasionnellement le village et se charge de muter des membres de l'association de jeunes, au sein de la sous-section chargée de la gestion de la forêt villageoise.

L'exécution des activités de l'association de jeunes de Gouléako II en matière de gestion des ressources naturelles revient à la sous-section de gestion de la forêt villageoise. Elle est chargée de la surveillance du site de sorte que personne n'y entre sans autorisation du chef de village. Toute personne qui enfreint à cette règle est conduite devant les autorités traditionnelles; c'est celle-ci qui décide de l'amende ou de la sanction à imposer aux contrevenants.

Pour une surveillance efficace, la sous-section ouvre des layons à travers la forêt et les membres montent la garde à tour de rôle et par groupe de cinq (05) personnes. Elle est tenue d'organiser des visites guidées à travers la forêt villageoise. Ainsi, ses membres servent-ils de guide aux particuliers, aux chercheurs et étudiants qui se rendent dans cette forêt pour des travaux de recherche.

Ces visites devraient permettre une entrée financière pour l'association des jeunes de Gouléako II et le village, mais à ce jour, cet objectif n'est pas atteint.

Cet échec serait imputable aux visiteurs qui jusque là n'ont songé à soutenir financièrement cette initiative.

Dans la catégorie des organisations communautaires internes aux villages, les activités de gestion des ressources naturelles concernent celles dont disposent les villages. Les activités en direction de la gestion durable du Parc National de Taï sont peu nombreuses et ne se résument qu'à une sensibilisation occasionnelle des populations.



Photo n° 2 : Forêt villageoise de Gouléako II



Photo n° 3 :: Forêt villageoise de Zaïpobly

II. PRINCIPALES ACTIVITES DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES DE CONSERVATION DU PNT

Les activités dont-il s'agit ici sont celles de l'ONG "S.O.S Taï", l'ONG "Vie et Forêt", l'ONG "WCF" et de leurs sections villageoises respectives.

2.1 Activités de l'ONG "S.O.S Taï" et ses sections

L'ONG "S.O.S Taï" intervient dans la zone d'étude, à travers ses sections villageoises.

Ses activités sont financées sur la base des cotisations individuelles des membres, par le WWF (Fond Mondial pour la Nature) et par le PACPNT (WWF, 2003).

Les sections de l'ONG "S.O.S Taï" sont chargées de la sensibilisation des populations à l'effet de réduire, voire de juguler le braconnage, la pêche, la cueillette et le ramassage de noix de cajou et de fruits dans le Parc National de Taï. Dans cette optique et pour renforcer les actions des sections, à la sensibilisation dite "passive", une sensibilisation mêlée d'action a été adjointe. En effet, la simple sensibilisation ou sensibilisation verbale n'ayant pas eu les résultats escomptés, la traque de braconniers et de vendeurs de viande de brousse fait aujourd'hui partie des activités des sections de l'ONG "S.O.S Taï".

La viande saisie, en possession des braconniers et vendeurs, est distribuée à tous les habitants du village. Les contrevenants appréhendés sont pris en photo. Un rapport est ensuite établi et remis à l'ONG mère basée à Taï. L'un des résultats de cette *pratique* est que les braconniers et vendeurs de viande de brousse ne se rendent plus dans les villages où existent ces sections pour y mener leurs activités.

Cette stratégie est adoptée pour dissuader les contrevenants de continuer le braconnage. Elle vise également à décourager les personnes qui aspirent au commerce de la viande de brousse. Le braconnage constitue le principal délit découvert dans le parc (81% des délinquants saisis sont des braconniers). Le PACPNT a, pour éradiquer le braconnage, et d'autres délit commis dans le parc, mis en œuvre une stratégie de surveillance qui a permis d'appréhender entre 1996 et 2000, en moyenne cent (100) auteurs de délits divers avec un pic de 134 saisies en 1999 (Goh D, 2005).

La méthode employée par l'ONG'' SOS TAÏ'' semble avoir contribué à la lutte contre le braconnage dans le Parc National de Taï.

Les sections servent parfois d'intermédiaire entre les villages et les structures qui interviennent dans le Parc. C'est le cas lors du règlement de litiges entre chercheurs et populations riveraines puis entre gestionnaires du parc et populations riveraines. Elles aident au recrutement des jeunes du village comme "aides" des chercheurs au sein des projets chimpanzé et singe.

Hormis les activités ci-dessus citées, ces sections participent à la mise en œuvre d'activités économiques en vue de détourner l'attention des populations de l'exploitation des ressources du Parc. Ces activités sont entre autres la culture maraîchère, la culture du riz de bas-fond et la pisciculture.

Selon les informations recueillies, ces activités économiques ont été un échec. Les raisons évoquées sont généralement l'utilisation de moyens techniques non adaptés. Dans le cas de la pisciculture par exemple, l'usage de bambous de chine en lieu et place de tuyaux pour le drainage de l'eau dans les bassins piscicoles aurait été à l'origine de la perte des noyaux de pisciculture lors d'une pluie diluvienne. Aussi, la collaboration entre les partenaires de la gestion de PNT (gestionnaires et ONGs internationales) et les sections de l'ONG "S.O.S Taï" est-elle inexistante aujourd'hui.

2.2 Activités de l'ONG "Vie et Forêt" et ses sections

"Vie et Forêt" sensibilise les populations riveraines du Parc National de Taï sur la valeur intrinsèque et l'importance de ce parc pour elles et les incite à le conserver. Elle a mené des actions d'appui à l'agroforesterie autour du Parc et dispose d'agents qualifiés dans ce domaine. Cette ONG a diffusé, avec beaucoup de difficultés, des essences utiles aux populations telles que le Makoré, le Kplé, le noisetier, en association avec les cultures maraîchères. Elle a initié des activités génératrices de revenus alternatives à celles auxquelles les populations s'adonnent dans le Parc.

A Zaïpobly, les activités menées par l'ONG sont entre autres:

- l'éducation des enfants du Primaire en matière d'environnement et la sensibilisation sur l'intérêt qu'ils ont à conserver le Parc. Ces sensibilisations sont faites aussi en direction des hommes, des femmes et des jeunes.
- L'agroforesterie par la domestication de plantes telle *Tieghemella hechelii* ou makoré et d'essences très importantes pour les populations,

- Le reboisement,
- Etc.

Ces activités sont pour la plupart soit en veilleuse, soit en état d'abandon. Cette situation s'expliquerait, selon certaines sources, par le fait que les techniciens fournis par le parc ne suivent jamais les activités jusqu'à leur aboutissement. Selon d'autres, elle est le fait des populations qui, malgré les formations reçues pour la maîtrise des techniques de culture, de la gestion des associations, du secrétariat et de la comptabilité, n'ont été à mesure de valoriser les connaissances acquises en les appliquant à leurs différentes activités.

A Kéibly, les activités menées dans le but de trouver une alternative au braconnage, à la cueillette et au ramassage de fruits et noisettes dans le parc, prédominent. Cependant, aucune de ces activités n'a été un succès pour des raisons de suivi et de défaillance technique.

Cette section assure une permanence une fois par semaine à l'école primaire du village pour aider et répondre aux préoccupations des uns et des autres pour ce qui concerne le parc et sa conservation.

Les sections ont, pourrait-on dire, atteint quelques uns de leurs objectifs. Cependant, elles ont perdu leur dynamisme ; les raisons sont entre autres les échecs dans les activités alternatives à l'exploitation des ressources du Parc, le manque de capacité technique et financière etc.

2.3 Activités de l'ONG "WCF" et ses sections

L'ONG "WCF" sensibilise les populations locales au sort des chimpanzés en menant des actions directes, des représentations dramatiques, à travers l'utilisation de matériel écrit et de présentations vidéo. Ces objectifs éducatifs sont également menés dans les écoles. Dans la zone périphérique du PNT, elle oriente sa lutte contre le braconnage. A Kéibly, bien que la sensibilisation soit orientée particulièrement vers les braconniers, elle s'étend aux jeunes et à toute la population.

Les membres de la section ne font pas de saisi de gibier. Néanmoins, ils approchent les braconniers pour les sensibiliser sur les effets néfastes de leurs activités sur l'environnement, le parc et les populations. Les conditions posées par ces braconniers, pour mettre fin à leurs activités, sont consignées dans un rapport établi par la section et remis à l'ONG mère.

Cette approche de la lutte contre le braconnage aurait permis la reconversion de nombreux braconniers à la culture de l'hévéa. Cependant, il est à craindre un retour à la case de départ, car l'ONG mère ne respecte plus son engagement ; c'est à dire le greffage des plans d'hévéa des ex-braconniers.

Selon les données obtenues, il apparaît que diverses activités sont menées dans le cadre de la gestion des ressources naturelles et du Parc National de Taï. Ces activités sont entre autres la gestion des forêts villageoises, la sensibilisation des populations riveraines sur la nécessité de conserver le Parc, la lutte contre le braconnage, la domestication de plantes et essences importantes pour les populations.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CONCLUSION PARTIELLE

La zone d'étude compte de nombreuses organisations communautaires. Parmi celles-ci, très peu sont impliquées dans la gestion des ressources naturelles et du Parc National de Taï. Ces organisations sont les chefferies traditionnelles, la société de gestion de la forêt villageoise de Zaïpobly (la société des Kwi), l'association de jeune de Gouléako II, les ONGs "Vie et Forêt", "SOS Taï", "WCF" et leurs sections villageoises.

Les activités menées par les organisations communautaires ci-dessus citées, en matière de gestion des ressources naturelles sont la gestion des forêts villageoises, pour ce qui concerne les chefferies traditionnelles, la société des Kwi et l'association des jeunes de Gouléako II et la conservation du Parc National de Taï pour les ONGs "Vie et Forêt", "SOS Taï", "WCF" et leurs différentes sections villageoises.

Après la présentation des organisations et leurs activités en matière de gestion des ressources naturelles, nous abordons la troisième partie de notre travail. Cette partie concerne l'analyse des données recueillies, les perspectives et recommandations pour une participation active des populations riveraines à la gestion durable du Parc National de Taï.

**PARTIE III : ANALYSE DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES, DE LEURS
ACTIONS ET PERSPECTIVES EN MATIERE DE GESTION DURABLE DU PARC
NATIONAL DE TAÏ**

**PARTIE III : ANALYSE DES
ORGANISATIONS
COMMUNAUTAIRES, DE LEURS
ACTIVITES ET PERSPECTIVES EN
MATIERE DE GESTION DURABLE DU
PARC NATIONAL DE TAÏ**

CHAPITRE 1 : ANALYSE DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES ET DE LEURS ACTIVITES

L'analyse porte sur la structuration et le fonctionnement des organisations communautaires de même que sur leurs acquis en matière de gestion des ressources naturelles. Elle nous permet de relever les forces et faiblesses de ces organisations en matière de gestion durable des ressources naturelles en général et du PNT en particulier.

I. FORCES DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES EN MATIERE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DU PNT

Pour chaque organisation, nous présenterons les différents facteurs qui constituent les forces.

1.1 Chefferie traditionnelle

Trois forces sont à retenir pour ce qui concerne cette organisation ; ce sont l'élargissement de la chefferie traditionnelle aux autres composantes de la population du village, la rigueur dans le choix des membres constitutifs et l'implication effective de la chefferie traditionnelle dans la gestion des ressources naturelles.

1.1.1 Elargissement de la chefferie traditionnelle aux autres composantes de la population du village

L'un des points forts de la chefferie traditionnelle est son élargissement aux différentes composantes de la communauté villageoise. En effet, la chefferie traditionnelle est composée d'un chef et des notables, mais de façon particulière, l'on y note la présence de représentants des organisations de femmes et de jeunes, des chefs des communautés allochtones et allogènes. Même si ces derniers n'ont pas de voix délibératoire en ce qui concerne le foncier, ils sont tout de même associés à la prise de décision en rapport la gestion des ressources naturelles.

En incluant toutes les composantes sociales du village, la chefferie traditionnelle favorise le contact entre elles et facilite par la même occasion la diffusion d'informations à l'échelle du village et des *campements* annexes.

1.1.2 Rigueur dans le choix des membres constitutifs

Le mode de désignation et les critères de choix des membres de la chefferie traditionnelle montrent que la rigueur occupe une place de choix dans la mise sur pied de cette instance. Aussi, si on s'en tient aux critères de choix des membres de la chefferie traditionnelle, celle-ci devrait être à mesure de permettre une parfaite gestion des affaires du village et particulièrement, une gestion efficiente et efficace des ressources naturelles dont dispose le village.

1.1.3 Implication effective de la chefferie traditionnelle dans la gestion des ressources naturelles

La chefferie traditionnelle, de par sa position d'instance suprême, a à charge tout ce qui participe du fonctionnement du village. Ainsi, elle est impliquée dans la gestion des ressources naturelles et particulièrement dans la gestion des forêts villageoises. Cette implication se manifeste par l'application des sanctions comme c'est le cas à Gouléako II ou par la délivrance d'autorisation d'accès aux ressources naturelles et la sensibilisation des populations à la conservation d'espèces animales et végétales sacrées, à Zaïpobly et Kéibly.

1.2 Société des Kwi de Zaïpobly

La société des Kwi de Zaïpobly présente des atouts, notamment sa structuration exceptionnelle et son expérience en matière de gestion des affaires du village et singulièrement en matière de gestion des ressources naturelles.

1.2.1 Structuration exceptionnelle de la société des Kwi

Il existe au sein de la société des Kwi, une collaboration étroite entre les organes qui la constituent, mais plus encore cette collaboration est ce que l'on pourrait qualifier de complémentarité entre les différentes composantes de cette société. En effet, chaque composante est chargée d'une mission de laquelle dépend celle de la composante suivante. Ainsi, sans l'action des Kélipo (main active du Kwi), le Kwi bayé ne peut être informé des infractions commises; par conséquent, les membres du Gbéguépo ne peuvent sanctionner les contrevenants. La communication est donc permanente entre les composantes.

1.2.2 Accumulation d'expérience en matière de gestion des affaires du village et des ressources naturelles en particulier

La société secrète Kwi existe depuis la création du village. Elle était une institution juridictionnelle et policière dont la compétence s'étendait sur tout le complexe sociale. Aujourd'hui, les réalités sociales ont assigné le Kwi à un rôle de policier des ressources naturelles. Cette société a accumulé au fil des années une expérience en matière de gestion des ressources naturelles et même si son ascendance n'est plus aussi toute puissante comme dans le passé, elle demeure une arme sûre de protection des ressources naturelles. Son expérience en matière de gestion peut être utile dans le cadre de la gestion durable du PNT.

1.3 Association de jeunes de Gouléako II

La subdivision de l'organisation en sous-sections, le mode de recrutement et la volonté des membres, l'existence d'initiative endogène de gestion des ressources naturelles, l'existence de collaboration entre l'association de jeunes et la chefferie traditionnelle, sont quatre (04) facteurs qui rendent compte des forces de l'organisation de jeunes de Gouléako II.

1.3.1 Subdivision de l'organisation en sous-sections

L'organisation de jeunes de Gouléako II est subdivisée en plusieurs sous-sections. Chacune d'elle a un rôle bien déterminé et intervient dans un domaine précis. Cette structuration lui donne la possibilité de mener diverses activités dans le même temps et avec la même efficacité, car la force de travail n'est pas dispersée et les membres ne se retrouvent pas tous à réaliser les mêmes activités. Cette méthode de travail a des avantages tels la mobilisation de l'ensemble des membres pour la réalisation des objectifs de l'organisation. Ainsi, la sous-section des éleveurs de porc se charge d'atteindre l'objectif de production de la protéine animale pour réduire les pressions cynégétiques sur le parc, tandis que celle chargée de la gestion de la forêt villageoise veille à la conservation de cette ressource naturelle.

L'existence de ces sous-sections permet, à notre avis, de renforcer l'efficacité de cette organisation.

1.3.2 Volonté et qualité des membres

Un accent particulier est mis sur les qualités requises pour être membres de l'association. Ces qualités sont le dynamisme et la disponibilité. Aussi, note-t-on que les membres de cette association accomplissent avec rigueur les tâches qui leur sont assignées.

Cette organisation peut constituer un partenaire des gestionnaires du parc dans le cadre du recrutement de personnes pour d'éventuels travaux. A ce sujet, l'un des membres dit ceci :

« L'association des jeunes est la mieux indiquée pour désigner des gens capables de surveiller le parc. Un groupe surveille pendant deux jours. Après, un autre prend la relève. On peut fonctionner ainsi ».

1.3.3 Existence d'initiative endogène de gestion des ressources naturelles

Cette initiative endogène de gestion des ressources naturelles s'est matérialisée dans la mise sur pied de la sous-section de l'association de jeunes chargée de la gestion de la forêt villageoise. Sa création répond au besoin et à la volonté des populations de s'impliquer dans la gestion durable des ressources naturelles. En effet, cette sous-section, en plus de la protection de la forêt villageoise, entreprend de l'aménager pour sa valorisation.

Nous rappelons que l'initiative de création est de la notabilité plus précisément du chef de village et son adjoint.

Les initiateurs espèrent que cette forêt génère des revenus au profit de l'association de jeunes et du village. A ce sujet, l'adjoint au chef de Gouléako II dit ce qui suit :

« Notre forêt villageoise a été mise en place pour qu'elle génère des moyens financiers grâce aux visiteurs que sont les étudiants et les chercheurs. Pour sa protection, il y a des jeunes qui sont là pour la surveillance et qui sont en même temps des guides. Depuis son existence, des gens ont montré qu'elle est riche en espèces fauniques et floristiques, mais ils n'ont jamais donné une somme pour nous aider à la gérer ».

Il s'agit de créer des mécanismes de gestion qui, tout en sauvegardant la ressource naturelle, satisfont les besoins financiers et de développement des populations.

1.3.4 Existence de collaboration entre l'association de jeunes et la chefferie traditionnelle de Gouléako II

L'une des forces de l'association de jeunes réside dans son étroite collaboration avec les autres organisations du village notamment la chefferie traditionnelle. Cette collaboration se perçoit à travers les rapports de la sous-section chargée de la gestion de la forêt villageoise avec la chefferie traditionnelle. Cette collaboration semble illustrée par la déclaration suivante :

« Il est interdit de rentrer dans la forêt villageoise sans autorisation du chef. Quand on attrape quelqu'un là-bas et que cette personne n'a pas d'autorisation, on conduit cette personne devant le chef et ses notables. C'est eux qui donnent la sanction et celle-ci est sévère. »

De ce qui précède, il ressort que les décisions prises par l'association à travers la sous-section de gestion de la forêt villageoise ont la caution morale de l'autorité traditionnelle du village.

1.4 ONGs " SOS Taï", "Vie et Forêt", "WCF" et leurs sections respectives

Deux facteurs principaux rendent compte des forces des ONGs et de leurs sections. Ces facteurs sont l'implantation de ces organisations dans tous les villages et le statut d'organisations à assise légale.

1.4.1 Présence des ONGs dans tous les villages

Selon des informations recueillies, les ONG " SOS Taï", "Vie et Forêt" et "WCF" sont implantées dans toute la région. En effet, dans chaque village de la zone périphérique du PNT, ces ONGs oeuvrent à travers les activités menées par leurs différentes sections. Elles couvrent un large champ d'action et les acquis en matière de gestion des ressources naturelles, à l'exemple de la domestication de plantes importantes pour les populations, sont effectifs.

L'installation des sections dans les villages constitue, à notre sens, une bonne méthode d'approche du milieu, surtout en matière de gestion durable des ressources naturelles et du Parc National de Taï. Cette méthode est bonne pour deux raisons majeures ; d'abord elle rapproche les ONGs des populations de sorte qu'elles sont mieux imprégnées des besoins des

populations, ensuite elle facilite la résolution des problèmes de gestion durable des ressources naturelles par l'impliquant directe des populations riveraines dans la recherche de solutions.

L'examen des périodes de création des sections de ces ONGs montre qu'elles existent depuis une période relativement longue, 1992 pour certaines telles les sections " SOS Taï", "Vie et Forêt") et seulement en 2004 pour d'autres à l'exemple des sections "WCF". Ceci fait d'elles, des organisations expérimentées dans le domaine de la conservation des ressources naturelles.

Au niveau du mode de recrutement des membres, les sections de ces ONGs sont ouvertes à tous (autochtones, allochtones et allogènes). Toute personne qui souhaite y adhérer en fait la demande auprès du bureau exécutif de son village d'origine. Ce bureau examine la demande et décide d'accepter ou non, l'intéressé au sein de la section.

L'avantage de l'ouverture des ONGs à l'ensemble de communauté villageoise, réside dans la possibilité qu'elles ont de toucher le maximum de personnes. En effet, l'implication des communautés autochtones, allochtones et allogènes a pour avantage de porter les informations relatives aux activités en matière de gestion des ressources naturelles à la connaissance de l'ensemble de la communauté villageoise. Les activités menées par de telles organisations pour la gestion durable des ressources naturelles et du PNT peuvent ainsi enregistrer la participation des communautés allochtones et allogènes.

1.4.2 ONGs à assise légale

Les ONGs mères "SOS Taï ", "Vie et Forêt", "WCF" ont toutes une assise légale. Les sections qui en sont les ramifications sont par ricochet légales puisqu'elles sont une continuité de ces ONGs mères.

A ce sujet, un membre de la section WCF nous a tenu les propos suivants :

« La section WCF de Kéibly est légalement reconnue. La direction du parc même vient ici. Nous sommes reconnus par les autorités car nous découlons du grand groupe WCF qui lui est bien connu. Il se charge de faire connaître ses sections ».

La situation dépeinte ici est la même pour les sections des ONGs "SOS Taï " et "Vie et Forêt", Cette assise légale donne aux sections et aux ONGs mères la possibilité de se doter d'une personnalité morale. Celle-ci pourrait servir de caution aux financements et à l'apport d'aide à ces organisations.

Après la présentation des forces des organisations communautaires en matière de gestion durable des ressources naturelles et du parc, nous abordons à présent leurs faiblesses.

II. FAIBLESSES DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES EN MATIERE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DU PNT

Il s'agit ici de relever les faiblesses de la chefferie traditionnelle, de la société des Kwi de Zaïpobly, de l'associations des jeunes de Gouléako II, des ONGs " SOS Taï", "Vie et Forêt", "WCF" et leurs sections respectives.

2.1 Chefferie traditionnelle

La chefferie traditionnelle dans son fonctionnement actuel présente deux faiblesses majeures. Ce sont entre autres la crise de l'autorité traditionnelle et l'insuffisance de la participation aux activités du PNT.

2.1.1 Crise de l'autorité traditionnelle

Il ressort de la recherche documentaire qu'une faiblesse est perceptible au niveau de la chefferie traditionnelle des villages d'étude. Elle se manifeste par l'instabilité du pouvoir traditionnel (destitution de chefs de village) et la faible autorité exercée par la chefferie traditionnelle sur les populations. La crise que traverse l'autorité traditionnelle se répercute sur les activités de gestion des ressources naturelles dans la mesure où les populations tendent à ignorer les décisions de l'autorité traditionnelle notamment en matière de gestion des ressources naturelles.

2.1.2 Absence de participation aux activités de conservation du PNT

Les activités de la chefferie traditionnelle en matière de gestion du PNT sont insuffisantes. En effet, l'essentiel de ses activités est orienté vers la sensibilisation en vue de détourner les populations de toute activité de nature à porter atteinte à l'intégrité du PNT.

2.2 Société des Kwi de Zaïpobly

Deux insuffisances majeures sont à relever pour ce qui concerne la société des Kwi. Ces insuffisances sont la perte de l'autorité coutumière et la pauvreté des gestionnaires du Kwi.

2.2.1 Perte de l'autorité coutumière

La gestion des forêts villageoises repose sur un système traditionnel marqué par les interdits. Malgré la complexité du système de gestion mis en place pour la conservation de la forêt villageoise, la société des Kwi est limitée dans la gestion de cette ressource pour diverses raisons. Ces raisons sont entre autres la perte de l'autorité traditionnelle consécutive au changement de mentalité, à l'école, à la méconnaissance des valeurs traditionnelles et coutumières par les jeunes et à la présence de religions occidentales.

2.2.2 Pauvreté des gestionnaires du Kwi

Compte tenu de leur situation de précarité économique, des pères de famille n'hésitent pas à s'adonner au braconnage pour faire face à leurs charges familiales. Dans ces circonstances, les gestionnaires passent sous silence des actes défendus. Ainsi, des personnes chargées de la gestion de la forêt villageoise de Zaïpobly ont été mêlées à l'exploitation frauduleuse des ressources naturelles de ce site.

2.3 Association de jeunes de Gouléako II

L'absence d'une assise légale, le mode de recrutement des membres et le manque d'expérience en matière de conservation du PNT constituent des faiblesses de l'association de jeune de Gouléako II.

2.3.1 Absence d'une assise légale

Au plan juridique, l'association de jeunes de Gouléako II n'a ni statut, ni règlement intérieur. Elle n'a donc pas d'assise légale qui puisse lui permettre de se doter d'une personnalité morale. Celle-ci pourrait lui servir de caution pour bénéficier de financements auprès des partenaires extérieurs et pour signer des accords de partenariat avec des organisations extérieures de gestion des ressources naturelles et du PNT. Au sujet de l'absence d'assise légale, un membre de l'organisation de jeunes de Gouléako II nous a dit ceci :

« Notre association n'a aucun papier (statut et règlement intérieur), elle n'est pas reconnue par l'autorité administrative, mais nous y songeons ».

2.3.2 Mode de recrutement des membres

L'association de jeunes de Gouléako II est ouverte seulement aux jeunes autochtones (filles et garçons) du village. Les allochtones et les allogènes sont donc exclus. L'absence de ces communautés au sein de l'organisation de jeune de Gouléako II a de nombreuses conséquences dont la restriction de l'emprise qu'elle aurait pu avoir sur l'ensemble de communauté villageoise.

Les partenaires extérieurs ne peuvent s'appuyer sur une telle association de jeunes pour atteindre la population dans son entièreté, ensuite les activités que réalisera cette organisation communautaire ne pourront enregistrer la participation de toutes les couches de la population de Gouléako II. Ceci limite l'association de jeunes de ce village en matière de mobilisation des différentes communautés pour la gestion des ressources naturelles.

2.3.3 Manque d'expérience en matière de conservation du PNT

L'association de jeunes de Gouléako II, en tant qu'organisation, a mené jusqu'à ce jour très peu d'activité en matière de gestion du Parc National de Taï. En effet, la participation de cette association à la gestion durable du parc se limite aux activités de sensibilisation des populations riveraines à la conservation de cette aire. Ces activités visent à développer l'intérêt du parc chez les populations riveraines et à les détourner de son exploitation.

Selon les informations recueillies auprès de différents interlocuteurs, un comité de surveillance du parc constitué de jeunes a existé. Ce comité, avec l'avènement de "SOS Taï", y a été fondu.

2.4 ONGs " SOS Taï", "Vie et Forêt", "WCF" et leurs sections respectives

Les ONGs rencontrées dans les villages visités dans le cadre de la présente étude, étalent de nombreuses insuffisances. Ce sont entre autres la trop grande dépendance des sections des ONGs mères, le manque de moyen financier, de matériel et de capacités managériales et la démobilisation des membres des sections.

2.4.1 Trop grande dépendance des sections des ONGs mères

Les sections des ONGs sont entièrement dépendantes des ONGs dont elles émanent. Ces sections ne peuvent entreprendre d'activités sans l'aval des ONGs mères.

Compte tenu de l'éloignement de ces dernières (par exemple SOS Taï à son siège à Abidjan) et pour des problèmes de communication, les sections restent inactives.

2.4.2 Manque de moyen financier, de matériel et de capacités managériales

Les sections des ONGs mères manquent de moyen financier, de matériel et de capacités managériales pour atteindre les buts visés. Le manque de moyen financier résulte du fait que les membres des sections ne s'acquittent pas de leurs cotisations. Le président de SOS Taï section Zaïpobly dit à ce sujet, ce qui suit :

« Nous manquons de moyens, car les fonds proviennent en partie des cotisations des membres. Avec la crise, tu vas voir quelqu'un, il te dit que lui même n'a rien à manger et qu'il n'est pas à mesure de payer ses cotisations. Il y a la volonté de travailler, parce que, quand on leur dit qu'il y a des travaux à faire, ils le font, mais il leur est difficile de faire sortir de l'argent pour verser leurs cotisations ; les moyens font défaut ».

La pauvreté des sections des ONGs mères en matériel est due en partie au manque de moyen financier et à l'incapacité managériale de ces sections.

2.4.3 La démobilisation des membres des sections

Les membres des organisations communautaires chargées spécifiquement de la gestion des ressources naturelles en général et du parc en particulier sont démobilisés. Cette situation est consécutive à diverses raisons dont les échecs dans les activités entreprises et la non satisfaction des engagements prises par les ONGs mères. En effet, les activités menées par les sections des ONGs (sensibilisation contre le braconnage et toutes les autres formes d'agressions du parc) l'ont été dans le but d'obtenir en contrepartie des projets de développement pour les membres des différentes sections. La non-obtention de ces projets a inévitablement entraîné une démotivation des membres des sections et une baisse d'ardeur dans les activités particulièrement en matière de gestion durable du PNT.

Outre ce qui précède, d'autres raisons sont à relever. Ce sont les nombreux échecs qu'ont connu les sections dans la réalisation des activités mises en œuvre pour détourner l'attention des populations riveraines du parc.

CHAPITRE 2 : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS EN VUE D'UNE PARTICIPATION ACTIVE DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES A LA GESTION DURABLE DU PARC

I. PERSPECTIVES DE LA PARTICIPATION DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES A LA GESTION DURABLE DU PARC

Il s'agit à ce niveau de dire en quoi la participation des organisations communautaires à la gestion durable du PNT est nécessaire, mais aussi de souligner des obstacles auxquels l'on peut être confronté.

1.1 Nécessité de la participation des organisations communautaires à la gestion durable du PNT

Deux raisons majeures rendent nécessaire la participation des organisations communautaires à la gestion durable du PNT. Cette participation permet, d'une part aux populations riveraines d'avoir un cadre d'échange pour préparer des points de vue communs, se faire entendre, et agir de manière plus coordonnée surtout pour ce qui concerne la gestion durable du PNT ; d'autre part, elle permet aux partenaires de la gestion durable du PNT, notamment à l'Etat, d'avoir à sa disposition, des interlocuteurs locaux (structures communautaires villageoises organisées) sur le site pour la réalisation des objectifs de gestion participative.

1.1.1 Organisations communautaires: cadre de concertation

Des populations

Les populations rurales sont les plus touchées par la mise en défens des ressources naturelles de leur terroir et ne disposent pas de beaucoup de moyens de négociation et de concertation. Ces populations qui, dans le cadre de cette étude, sont les riverains du PNT, vivent principalement de l'agriculture traditionnelle et de l'exploitation des ressources naturelles dont elles disposent. La mise en défens de ces ressources naturelles comme c'est le cas du PNT, entraîne inévitablement des frustrations auxquelles il est nécessaire de trouver des

solutions. Elles ont, pour les raisons précédemment citées, besoin d'un cadre d'échange ouvert à tous, qui favorise une mise en œuvre relativement rapide et homogène des mesures et l'adoption de l'attitude à avoir pour ne pas être en marge de la gestion du parc et du développement de leur région. En effet, tout effort consenti pour amener les communautés rurales à participer à leur développement doit passer par l'animation et l'autopromotion, entendue comme une conviction acquise ensemble en réfléchissant et en agissant. L'animation -participation amène les populations rurales à se poser des questions sur leurs conditions de vie et à proposer des solutions qu'elles estiment adéquates.

1.1.2 Organisations communautaires : interlocuteurs des organisations et structures externes

L'approche participative dans la gestion durable des ressources naturelles est un concept nouveau ; elle doit déboucher sur une décentralisation permettant aux populations riveraines d'élaborer leurs plans de développement. Ces plans de développement ne sont pas construits au niveau individuel ; ce sont plutôt des plans élaborés par la communauté au travers des organisations communautaires villageoises.

Le Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP), dans le cadre de sa démarche participationniste pour la gestion des Aires Protégées, dit de l'approche participative qu'elle doit, aux fins d'être efficace, s'intégrer :

- la volonté politique pour faire des populations les premiers responsables de leurs terroirs aux fins de leur transférer des compétences ;
- la coordination de toutes les activités des autres projets de développement ;
- l'incitation au regroupement et à la concertation entre villages pour des réalisations collectives nécessitant la conjugaison des efforts.

Aussi, était-il prévu que des contrats (sur la gestion des ressources naturelles, les activités d'éducation environnementale, de formation guide etc.) de gestion de terroir soient attribués au bénéfice des parcs, des réserves et des populations environnantes. Les propositions ci-dessus énumérées témoignent de la volonté de l'Etat de transférer le contrôle des ressources au niveau des structures et organisations communautaires ; de sorte à faire de ces organisations des interlocuteurs fiables des structures de l'Etat et internationales.

1.2 Obstacles à la participation des organisations communautaires à la gestion durable du PNT

1.2.1 Attitudes des membres de la communauté

Les conflits, la méfiance et l'exclusion de certains membres de la communauté villageoise des organisations, sont contraires à une approche fondée sur l'établissement d'une capacité d'agir en communauté. Aussi, l'absence de communication et de coopération entre les organisations communautaires d'un même village de même qu'entre les organisations de différents villages est un obstacle à la participation des organisations aux activités de conservation du PNT. En effet, il sera difficile, voir impossible pour ces organisations de se concerter pour mener des réflexions et prendre des décisions qui s'imposent dans le cadre de la participation à la gestion du PNT.

1.2.2 Politique hiérarchique et centralisée

La loi N° 95-893 du 27 octobre 1995 relative aux communautés rurales, prévoit la création de conseils ruraux au niveau des communautés rurales. La communauté rurale est une fusion de plusieurs villages dans le domaine rural avec pour mission : l'organisation et l'animation de la vie communautaire, la promotion du développement, la modernisation du monde rural et la gestion des terroirs et de l'environnement. Elle est représentée par le conseil rural dont le président est nommé sur arrêté du Ministère de l'intérieur (KARIN F, 1996).

On constate alors que la décentralisation officiellement envisagée n'est qu'une déconcentration de l'administration à un niveau plus bas sans que les conseils ruraux disposent d'une vraie autonomie de décision. Dans ces circonstances, la gestion des ressources naturelles et du PNT, ne peut pas être participative.

En somme, des problèmes liés à une politique nationale hiérarchique et centralisée pourraient empêcher que la responsabilité pour la gestion des ressources naturelles soit effectivement transférée au niveau villageois, donc au niveau des organisations communautaires villageoises.

II. RECOMMANDATIONS

Les chapitres précédant ont décrit les organisations communautaires intervenant dans la gestion des ressources naturelles et du PNT, du point de vue de la structure, du fonctionnement, des forces et insuffisances. Au regard des faiblesses relevées, des organisations rencontrées et pour que les organisations communautaires aient les capacités requises afin d'être des références, il s'avère nécessaire de faire des recommandations à différent niveau :

- Au niveau des organisations internes aux villages qui interviennent dans la gestion des ressources naturelles,
- Aux niveau des organisations communautaires chargées de la gestion de l'environnement et du PNT,
- Aux niveaux d'autres acteurs à la conservation du PNT

2.1 Au niveau des organisations communautaires internes aux villages

Il est nécessaire pour les organisations communautaires internes aux villages d'intégrer en leur sein toutes les communautés présentes dans les villages, d'avoir une assise légale, une expérience en matière de gestion du PNT, mais aussi une coopération entre elles et avec les organisations communautaires d'autres villages.

2.1.1 Nécessité d'une assise légale, d'un brassage communautaire et d'une expérience en matière de gestion du PNT

L'étude révèle que les organisations communautaires internes aux villages, notamment celles intervenant dans la gestion des ressources naturelles, excluent les communautés allogènes et allochtones. Elles n'ont pas d'assise légale et manquent d'expérience en matière de gestion du PNT.

Concernant le mode de recrutement des membres des organisations communautaires internes aux villages, l'exclusion des communautés allochtones et allogènes a pour conséquence le fait que ces organisations ne soient pas représentatives de tous les groupes sociaux présents dans les différents villages d'étude. Pour assurer une gestion participative des ressources naturelles et du PNT à l'échelle des villages, les organisations communautaires internes aux villages doivent être composées de représentants de l'ensemble des groupes sociaux. Une telle composition permettra aux organisations d'atteindre une gestion durable des ressources

naturelles et du PNT à travers le concours et la participation efficace et effective des communautés villageoises.

Pour ce qui est de l'absence d'assise légale au niveau des organisations villageoises, il faudra que chaque organisation se dote de statuts et règlement intérieur qui devront être portés à la connaissance des autorités sous-préfectorales et municipales de la zone. Cette assise légale leur permettra d'avoir le statut d'organisations légalement reconnues des autorités. Ce qui ne pourra que leur conférer plus de crédibilité dans les activités à mener et dans les rapports avec des partenaires au développement et d'autres structures de gestion telles celles qui interviennent dans la gestion des ressources naturelles et du PNT.

Quant au manque d'expérience des organisations villageoises en matière de gestion durable du PNT, il ne peut être résolu que par l'implication plus accrue des organisations dans les programmes élaborés pour la gestion durable du PNT. Elles doivent davantage se mobiliser, prendre des initiatives endogènes de lutte contre l'agression du parc et mener ces activités jusqu'à atteindre des résultats bénéfiques pour la conservation à long terme du PNT.

2.1.2 Nécessité d'une coopération plus accrue entre les organisations communautaires d'un même village et celles d'autres villages

Des insuffisances de communication et d'interaction existent d'une part au niveau villageois, car il n'y a pas de véritable collaboration entre les différents groupes sociaux et de l'autre au niveau inter-villageois, car il n'existe, dans aucun des villages d'étude, une organisation qui regroupe des organisations issues de différents villages. Ces insuffisances pourraient être comblées par la création d'une coordination des organisations d'abord au niveau de chaque village, ensuite au niveau inter-villageois. Les coordinations des organisations à mettre en place devront regrouper au niveau de chaque village, des représentants de tous les groupes sociaux ; puis, rassembler au niveau inter-villageois, des délégués des coordinations d'organisations communautaires villageoises. Les représentants et les délégués, respectivement, des coordinations villageoises et inter-villageoises, devront être capables de:

- établir des relations de communication et d'interaction avec des organisations et institutions externes aux villages ;
- analyser les propositions de projet et activités des riverains en matière de gestion durable des ressources naturelles et du PNT ;
- soumettre les propositions de projet et activités des riverains à financement.

La coordination des organisations au niveau villageois sera chargée de gérer les dossiers de recrutement pour divers travaux dans le parc, les propositions de projet et les activités des organisations villageoises à soumettre à financement. Elle recevra également les fonds nécessaires pour diriger au mieux la coordination et satisfaire dans la mesure du possible, les demandes des organisations communautaires. Les activités des organisations communautaires à financer ne le seront qu'après analyse des dossiers, par les membres de la coordination. Les organisations communautaires qui solliciteront cette aide devront remplir des conditions qui seront établies par la coordination des organisations et les gestionnaires du PNT.

Parmi ces conditions devra figurer l'apport d'une quote-part financière (apport financier) de l'organisation communautaire qui sollicite une aide.

La coordination des organisations au niveau inter-villageois, aura sous sa responsabilité l'ensemble des coordinations d'organisations communautaires de chaque village, ainsi que la gestion des activités et des fonds qui lui seront alloués.

Toutes ces coordinations devront être suscitées par les riverains (la proposition pourrait être faite aux représentants des riverains).

2.2 Au niveau des organisations communautaires chargées de la gestion de l'environnement et de la conservation du PNT

Les organisations communautaires chargées de la gestion de l'environnement et de la conservation du PNT, à l'exemple des ONGs " SOS Tai", "Vie et Forêt", "WCF" et leurs sections respectives, sont démobilisées et ne sont plus vraiment opérationnelles. Aussi, n'existe-t-il pas de coopération entre ces différentes ONGs et entre elles et les organisations communautaires internes aux villages d'étude.

Pour remédier à la démobilisation des membres et au fait que les organisations communautaires chargées de la gestion de l'environnement et de la conservation du PNT ne soient plus vraiment opérationnelles, il faut redynamiser les ONGs et leurs sections. La redynamisation de ces organisations devra se faire à travers l'actualisation des connaissances des membres en matière de gestion des ressources naturelles, le montage et l'exécution de projets dans le cadre de la gestion des ressources naturelles, de la conservation du parc et du développement rural.

La trop grande dépendance des sections des ONGs mères a été relevée comme une faiblesse de ces organisations. En effet, les sections demeurent inactives, car l'aval des ONGs mères est obligatoire avant d'entreprendre et de mener des activités. De plus la communication entre les sections et les ONGs mères est irrégulière. Cette lacune pourrait être comblée par les ONGs mères en inspectant régulièrement les sections et en permettant que ces dernières entreprennent et exécutent des projets par elles-mêmes. Ces activités devront cependant s'inscrire dans le domaine d'intervention des ONGs.

2.3 Au niveau des organisations, structures et partenaires extérieurs

Les organisations communautaires ont la volonté de s'impliquer dans la conservation du PNT, mais leur incapacité à s'organiser, à gérer convenablement les ressources naturelles de leur terroir constitue une limite à leur participation à la gestion durable de ce parc. Pour que la participation de ces organisations soit possible, elles ont besoin d'un renforcement de capacités:

- au plan organisationnel et institutionnel
- en gestion des ressources naturelles.
- en gestion d'associations et groupements

2.3.1 Renforcement des capacités économiques des Organisations communautaires

Les organisations communautaires, qu'elles soient créées spécifiquement pour la gestion des ressources naturelles, la conservation du parc ou internes aux villages, sont dans une situation de pauvreté qui les limite dans leurs activités.

Nombreuses sont les activités menées par ces organisations communautaires en vue d'obtenir une indépendance financière. Malheureusement, très peu d'activités ont été couronnées de succès. Aussi, celles qui existent à ce jour sont-elles insuffisantes et ne peuvent constituer de véritables piliers financiers pour ces organisations. Il est donc important qu'un fond d'appui aux initiatives des organisations communautaires soit mis en place par l'Etat et les partenaires au développement rural, afin de permettre à ces organisations d'avoir les ressources financières nécessaires à la réalisation et au suivi de leurs projets et activités.

2.3.2 Indispensable appui institutionnel et nécessité d'une Bonne organisation pour la crédibilité des organisations communautaires

La plupart des organisations communautaires rencontrées dans le cadre de l'étude ont des potentiels qui peuvent aider à la gestion durable du PNT. Cependant, l'insuffisance des capacités institutionnelles et organisationnelles (principalement des organisations communautaires internes aux villages) constitue un blocage pour l'avancée de leurs activités et leur participation active à la gestion durable du Parc. Pour qu'elles soient opérationnelles et performantes, ces organisations communautaires ont besoin d'un appui des institutions et organisations externes. Cet appui devra être orienté en matière de :

- gestion des associations et des groupements ;
- formation des membres des organisations communautaires en gestion de la biodiversité et des ressources naturelles. Ces formations devront relever les différentes possibilités de création de richesses financières de par la gestion durable de ces ressources et par la participation active des organisations à la gestion durable du parc ;
- formation en management (la mobilisation et la gestion des ressources financières, le montage de projet à proposer pour financement, la recherche de partenaires autre que ceux déjà présents dans la zone).

Les partenaires au développement rural, les institutions internationales de lutte contre la dégradation des ressources naturelles..., pourraient davantage aider ces organisations à se formaliser et à se professionnaliser en vue d'une viabilité financière et technique.

CONCLUSION PARTIELLE

De l'analyse des organisations communautaires intervenant dans la gestion des ressources naturelles en général et du Parc National de Taï en particulier, il ressort que ces organisations ont des potentiels, mais aussi de nombreuses faiblesses. Ces faiblesses sont entre autres, les difficultés financières, la démobilisation des membres suite aux échecs dans les activités, l'absence d'assise légale, la perte de l'autorité traditionnelle, le manque de moyen financier et matériel, etc.

Les insuffisances relevées au niveau des organisations communautaires intervenant dans la gestion des ressources naturelles entravent leur efficacité et leur capacité à être des structures de concertation pour les populations et des interlocuteurs fiables pour des structures et organisations externes. Par conséquent, il est nécessaire pour ces organisations de bénéficier des appuis extérieurs pour le renforcement de leurs capacités afin de jouer efficacement leur rôle dans la gestion du PNT.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CONCLUSION GENERALE

La participation des populations à la gestion du Parc National de Taï, paraît aujourd'hui une des solutions possibles aux problèmes de conservation de ce patrimoine mondial.

A ce titre, la participation des organisations communautaires à la conservation des ressources naturelles et du PNT, s'avère nécessaire. Pour cela, il faut des organisations fiables dont les capacités en matière de gestion des ressources naturelles sont connues et appréciées par l'ensemble des acteurs et des partenaires de la conservation du Parc.

L'étude montre que de nombreuses organisations communautaires existent dans cette zone périphérique du Parc National de Taï. Cependant, très peu sont effectivement impliquées dans la gestion des ressources naturelles et dans la conservation du PNT. Ces organisations sont : la chefferie traditionnelle des villages d'enquête, la société des Kwi, l'association de jeune de Gouléako II, les ONGs "SOS Taï", "Vie et Forêt", "WCF" et leurs sections villageoises.

L'analyse de ces organisations au plan structurel et des acquis en matière de gestion des ressources naturelles et du PNT, révèle qu'elles ont de nombreuses faiblesses.

Les difficultés financières, la démobilisation des membres suite aux échecs dans les activités, l'absence d'assise légale, la perte de l'autorité traditionnelle, le manque de moyens financiers, sont des manifestations de ces faiblesses.

Malgré ces insuffisances, les organisations recensées ont des potentiels dont leur effective implication dans la gestion des ressources naturelles, le dynamisme et la disponibilité des membres, l'existence (certes timide) de collaboration entre des organisations à l'exemple de la chefferie et de l'association des jeunes de Gouléako II, etc.

Faire des organisations communautaires prises en compte par l'étude, des partenaires à la gestion durable du Parc National de Taï, revient à corriger leurs faiblesses et à renforcer leurs capacités.

La correction des faiblesses devra porter sur la redynamisation de ces organisations, le renforcement de leur capacité organisationnelle, financière, structurelle et en matière de gestion des ressources naturelles. C'est à cette condition qu'elles pourront être des partenaires fiables en matière de gestion du Parc National de Taï.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE METHODOLOGIE

DURKHEIM, E. (1993). Les règles de la méthode sociologiques, 7^{ème} édition, P.U.F, Paris, 144p.

DEPELTEAU F. (2000). La démarche d'une recherche en sciences humaines ; de la question de départ à la communication des résultats, Bruxelles, BE : De Boeck, éditeur 417 p.

GRAWITZ, M. (1990). Méthodes de sciences sociales, Paris, Daloz.

N'DA, P. (2000). Méthode de la recherche : de la problématique à la discussion des résultats. Comment réaliser un mémoire, une thèse en sciences sociales et en éducation. PUCI

RAYMOND QUIVY et LUC VAN CAMPERHOUDT (1995). Manuel de recherche en Sciences Sociales, 2^{ème} édition DUNOD, Paris, 290p.

OUVRAGES GENERAUX

Byers, Bruce A. (1997). Démarche pour comprendre et influencer les comportements à l'égard de la conservation et de la gestion des ressources naturelles. Bulletins sur la biodiversité africaine, numéro 4.

INADES-FORMATION (2001). Les dossiers de développement Agripromo : Pour une gestion communautaire durable des ressources naturelles en Afrique, Abidjan, 174p.

KIENTZ, A. (1993). Participation de la population riveraine à la protection et à la gestion de la forêt classée de Bossématie, GTZ coopération technique avec la Côte d'Ivoire, 78p.

SUSANNE, C. (2003). Anthropologie biologique, Evolution et biologie humaine, 1^{ère} Edition, De Boeck, 768 p.

OUVRAGES SPECIFIQUES

AKE, A. L. et PFEFFER, P. (1975). Parc National de Taï : Inventaire de la flore et de la faune. Bureau pour le développement de la Production Agricole. Secrétariat d'Etat aux Parcs Nationaux, Abidjan.

ASSOGBA, D. C. Et SOSSOU, L. (2004). « Analyse de l'Etat des lieux des actions villageoises autour du Parc National de Taï et le développement d'une nouvelle approche de coopération avec les populations riveraines » PACPNT (Projet Autonome pour la conservation du Parc National de Taï).

BONNEHIN, L. (2006). Orientation stratégique des mesures riveraines autour des Parcs Nationaux de Côte d'Ivoire, OIPR et GTZ.

BONNEHIN, L. (2006). Le profil de la zone périphérique du Parc National de Taï

Quel potentiel pour la conservation à long terme du parc ? OIPR et GTZ

BOUSQUET, B. (1978). Un parc de forêt dense en Afrique : le Parc National de Taï, Côte d'Ivoire, 34p.

KARIN F. et al (1996). La gestion des ressources naturelles dans la périphérie du Parc National de Taï, Côte d'Ivoire : Possibilité d'appui au développement des capacités locales, Centre de formation supérieur pour le développement rural, Université Humboldt de Berlin, 123p.

KIENTZ, A. (1992). Protection du Parc National de Taï et gestion des terroirs par la population souveraine. Côte d'Ivoire, Ministère de l'agriculture et des ressources animales. Ed, GTZ.

OIPR, (2006). Plan d'aménagement et de Gestion du Parc National de Taï. Abidjan. (À paraître)

ARTICLES ET REVES

Amadou, M (1997). Expérience d'une co-gestion d'une zone humide : cas de la gestion intégrée du Parc National des oiseaux du Djoudj et sa périphérie, The World Bank / WBI's CBNRM initiative, 11p.

IBO, G. J. (1997). Perceptions et pratiques environnementales en milieu traditionnel africain (l'exemple des sociétés ivoiriennes anciennes). *Africaines*, n° 4, 1997, pp. 20-31.

IBO, G. J. (2000). La gestion des forêt en Côte d'Ivoire de 1900 à 2000, in « Gestion durable des forêt au Cameroun : vers une foresterie responsable, contribution du projet Forêts et terroirs », Actes de l'atelier d'échange 4-6 Juillet 2000, CIRAD, Yaoundé.

MEMOIRES, THESES ET RAPPORTS

ADJET AFFOUDA ABEL (2001). Attitudes et comportements des malades de l'ulcère de buruli face à la médecine plurielle cas des malades de la région de Yamoussoukro. Mémoire de maîtrise en sociologie spécialisée, Université de Cocody, 59p.

BONNEHIN, L. et DIARRASSOUBA, M. (2006). Femme, Conflit et Paix dans la sous région de la Côte d'Ivoire, région du Bas Sassandra et du Moyen Cavally, GTZ, 46p.

MALAN D. F. (2002). Utilisation de la diversité floristique des forêts villageoises de la périphérie du Parc National de Taï, Réserve de Biosphère et Patrimoine mondial (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire) : cas de Gouléako II. Mémoire de DEA, Université d'Abobo-Adjamé, Abidjan.

FANNY N. (2001). Le projet de gestion participative des ressources naturelles et de la faune (GEPRENAF) : La gestion participative des terroirs appliquée à un site in "Pour une gestion communautaire durable des ressources naturelles en Afrique", Abidjan, INADES Formation, 174p.

GOH, D. (2005). Les approches participatives dans la gestion des aires protégées en Côte d'Ivoire : l'expérience du Projet Autonome pour la conservation du Parc National de Taï (PACPNT). Thèse unique en sciences et gestion de l'environnement, option gestion des ressources Naturelles et développement rural, Université d'Abobo-Adjamé (Côte d'Ivoire), 307p

KALE G. et KOUAME J. (2003). Mission d'analyse rapide de l'impact de la crise politique sur le Parc National de Taï, rapport d'étude.

SISSOKO, A. et GOH, D. (2006). Etude du milieu axé sur la gestion des conflits dans le Sud-Ouest ivoirien, GTZ, 78p.

TAHOUX M. et GOH D. (2001). Gestion des ressources naturelles en Afrique : Dimension socioculturelle et économique in "Pour une gestion communautaire durable des ressources naturelles en Afrique", Abidjan, INADES Formation, 174p.

TAHOUX, M. (2002). Contribution au renforcement de la conservation des forêts sacrées en vue de la gestion durable des ressources Naturelles, cas de la forêt sacrée de Zaïpobly dans le Sud Ouest de la Côte d'Ivoire. Rapport de synthèse. UNESCO Bureau Régional de Dakar (Sénégal), Comité National MAB-CI, Centre de Recherche en Ecologie (CRE).

N'GOLO, D. et BAMBA, S. (2005). Prévention des crises et consolidation de la Paix dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire (étude sur les opportunités et la création d'emplois pour les groupes vulnérables -femmes et jeunes- dans la zone riveraine du Parc National de Taï), GTZ, 60p.

RECHERCHE SUR INTERNET

FOUGEYROLLAS, Patrick, René Cloutier, Hélène Bergeron, Jacques Côté et Ginette St Michel (1998) Classification québécoise : Processus de production du handicap, Québec, Réseau international sur le Processus de production du handicap p. 117.
[www.IIDRIS.org/organisation communautaire.htm](http://www.IIDRIS.org/organisation%20communautaire.htm), consulté le 02 Avril 2007.

Bernard Rey. www.onf.fr/foret/dossier/resbois_gest.htm consulté le 12 Juin 2007

PECF : Qu'est ce que la gestion durable ? www.pefc.be/fr consulté le 03 juillet 2007

ANNEXES

ANNEXES

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

LISTE DES PARTICIPANTS AUX ENTRETIENS ET INTERVIEWS

1- A L'OIPR

M. KOFFI N'GUESSAN, chef secteur Taï

2- A GOULEAKO II

La chefferie traditionnelle

VOUOU FELIX (Chef de village)
GAGNE GERMAIN (Sous chef de village)
BOUHOUE KOUYA NESTOR (Notable)
TAÏ GNONGONTE SERAPHIN (Secrétaire)
MEBO GILBERT (Chef de terre)
MEO PI ALAIN (Secrétaire adjoint)
KOUAME MICHEL (Chef des Baoulé)
OUORO KONSEUSREU EUGENIE (Présidente des femmes)
BOUNOUIN ELIZABETH
KAMI DAVILA (Représentant des jeunes)
NIMLIN DJOLO NATACHA

L'association de femmes

OUORO KONSEUSREU EUGENIE (Présidente)
BALLI FELICITE (Trésorière)
GUERON MARTINE (Membre)
MEO BLE MARINA (membre)
EMILIENNE Taï (Secrétaire)

L'association de jeunes

TERRE BLAISE (Vice président des jeunes)
MEHO PI ALAIN (Membre)
KAMI DAVILA (Membre)
KOUYA GERARD ACHILLE (Membre)
SEGNON BLAGNON BERTIN (Membre)

La Section SOS Taï

YAGNON VALENTIN (Président de la section SOS Taï du village)

3-A ZAÏPOBLY

La chefferie traditionnelle

TEHE BAH EMMANUEL (Chef de village)
VLIN JULIEN (Patriarche et Chef de terre)
KOBLAN JEAN (Notable)

ZEHI FRANCOIS (Notable)
M. ZAÏPO BRUNO (Chef du canton Gnèò)
ZOUHOU PACÔME (Secrétaire du chef de village)

L'association de femmes

Interprètes : ZOUHOU PACÔME (Secrétaire du chef de village)
GOUBLESSON AMBROISE (Secrétaire du chef du canton GNEO)
ZOUHOU JEANNE (Secrétaire de la coopérative akouyi et membre de l'association)
Mme TAÏ PAULINE (Membre)
KOUHO HENRIETTE (Trésorière)
LYAN ADEL (Membre)
ZAÏPO MADELAINE (Présidente d'akoué)
GUY CELESTINE (Membre)
Mme KOMLAN JEAN (Membre)
(ZAÏPO) MARGUERITE (Membre)
ZAHA PAULINE (Présidente des femmes)
TAÏ HELENE (Membre)

Groupe de jeunes

ZOUHOU PACÔME (Vice président de l'association DANIDY)
GOUYON BAH NESTOR
BLOADE CLARISSE
BOUHOUE GOUDE FABIEN
GOGOUA BAGNON ARISTIDE
KOULAOU MARINA
KUIHA OULOU CHRIST OLIVIER
KEIDE JEAN NOËL
DIENOU GERMAIN
DEGNY STEPHANE ROMEO
YEHE SYLVIE
DETEBAÏ ALAIN
TCHEDÉ MARIUS (Secrétaire de l'association Danidy)
SEA PRISCA MELAINE

La section SOS Taï

GOUBLESSON AMBROISE (Président de la section de l'ONG SOS Taï)

La Section Vie et Forêt

DOUKPE HOULOISSE SYLVAIN (Président de la section de l'ONG Vie et Forêt)
GOUBLESSON AMBROISE (Secrétaire de la section de l'ONG Vie et Forêt)
M. ZAÏPO BRUNO (Conseiller technique à la section villageoise de l'ONG Vie et Forêt)

4- A KEIBLY

La chefferie traditionnelle

BEHI MARCEL (Notable)

TCHA DEZAHİ VİCTOR (Envoyé spécial du chef de village chargé des commissions)
HOUELLE CYPRIEN (Chef de quartier, représentant de la grande famille, Djillia)
GUY ROBERT (Chef de quartier, représentant de la grande famille, Gbogblo-Mahandi)
YORO PHILIP (Chef de quartier, représentant de la grande famille, Gouèdi)

L'association de femmes

GNAO AGATHE (Trésorière de l'association)
BLE FRANCOISE (Membre)
OULAÏ NOZI LIDIE (Secrétaire)
YAGNY ELISE (Membre)
VLINCLARISSE (commissaire au compte)
GROUPE DE JEUNES

Groupements de jeunes

KAN DEZAHİ THEODORE
TCHEA ATTO BRUCE (Secrétaire de la génération 80)
GOUIN TOAON MARCEL (Représentant de l'hygiène à Kéibly)
APPIA KOUAME ANTOINE (président des jeunes Agni de Kéibly)
GUIRE GUY RODRIGUE (Responsable hévéa culture WWF)

La section Vie et Forêt

GUY ROBERT (Représentant de la section Vie et Forêt)

La section WCF

GUIRE GUY RODRIGUE (Responsable hévéa culture WCF)

5- LE REPRESENTANT DES RIVERAINS

M. ZAÏPO BRUNO (Représentant des riverains de la périphérie Ouest du Parc National de Taï)

6- ENSEIGNANTS, CHERCHEURS ET SPECIALISTES

Docteur GOH Denis Enseignant-chercheur à l'Institut des Sciences Anthropologiques de Développement (ISAD) de l'Université de Cocody, Abidjan (CÔTE D'IVOIRE)

**ENTRETIEN AVEC LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE KEIBLY ET DE
GOULEAKO II**



Photo n° 4:Entretien de l'enquêteur avec la chefferie traditionnelle de Kéibly

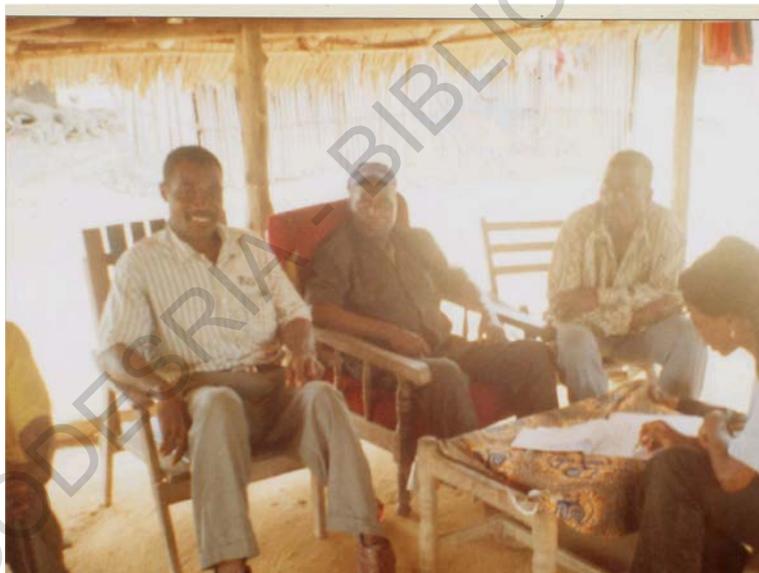


Photo n° 5:Entretien avec la chefferie traditionnelle de Gouléako II

ACTIVITES DE L'ASSOCIATION DES FEMMES DE GOULEAKO II



Photo n° 6 : Bas-fond rizicole de l'association des femmes de Gouléako II

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

TABLES DES MATIERES

DEDICACE.....	V
REMERCIEMENTS.....	VI
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
LISTE DES PHOTOS, DES CARTES ET DES SCHEMAS.....	IX
INTRODUCTION.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
PARTIE I : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
I- PROBLEMATIQUE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.1. INTERETS DE L'ETUDE	3
1.1.1. <i>Intérêt scientifique</i>	3
1.1.2. <i>Intérêt Social</i>	3
1.2. CLARIFICATION DES CONCEPTS.....	3
1.2.1 <i>Organisations communautaires</i>	3
1.2.2 <i>Parc national</i>	4
1.2.3 <i>Gestion durable</i>	5
1.3. REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE	6
1.4. QUESTION DE RECHERCHE	9
II. OBJECTIFS DE L'ETUDE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
2.1 OBJECTIF GENERAL	11
2.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES.....	11
III. HYPOTHESES DE L'ETUDE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.1 HYPOTHESE CONCEPTUELLE.....	11
3.2 HYPOTHESES TESTABLES	11
CHAPITRE 2 : CADRE METHODOLOGIQUE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
I. JUSTIFICATION DU CHOIX DU TERRAIN ET DE LA POPULATION D'ETUDE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.1 CHOIX DE LA LOCALITE	12
1.2 POPULATIONS D'ENQUETE.....	16
II. METHODES DE RECUEIL, D' ANALYSE DE L'OBJET D'ETUDE ET DES DONNEES.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
2.1 METHODES DE RECUEIL DES DONNEES.....	16
2.1.1 <i>Recherche documentaire</i>	16
2.1.2 <i>Observation directe</i>	17
2.1.3 <i>Entretiens sémi-structurés</i>	17
2.2 METHODES D'ANALYSE DE L'OBJET.....	17
2.2.1.1 <i>Méthode comparative</i>	17
2.2.1.2 <i>Méthode structurale</i>	18
2.2.1.3 <i>Méthode systémique</i>	18
2.3 LES METHODES D'ANALYSE DES DONNEES	18
III. DIFFICULTES RENCONTREES PENDANT L'ETUDE... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	

PARTIE II : ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
I. ORGANISATIONS INTERNES AUX VILLAGES D'ETUDE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.1 CHEFFERIE TRADITIONNELLE.....	21
1.2 SOCIETE DES KWI DE ZAÏPOBLY	22
1.3 ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS DES FEMMES	23
1.4 ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS DES JEUNES.....	24
II. ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES CHARGEES DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA CONSERVATION DU PNT.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
2.1 ONG "SOS TAÏ"	27
2.2 ONG "VIE ET FORET".....	28
2.3 ONG "WCF" (WILD CHIMPANZEE FOUNDATION)	29
CHAPITRE 2: ACTIVITES DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES EN MATIERE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
I. PRINCIPALES ACTIVITES DES ORGANISATIONS INTERNES AUX VILLAGES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.1 ACTIVITES DE LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE.	31
1.2 ACTIVITES DE LA SOCIETE DES KWI.....	33
1.3 ACTIVITES DE L'ASSOCIATION DES JEUNES DE GOULEAKO II.....	35
II. PRINCIPALES ACTIVITES DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES DE CONSERVATION DU PNT	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
2.1 ACTIVITES DE L'ONG "S.O.S TAÏ" ET SES SECTIONS.....	37
2.2 ACTIVITES DE L'ONG "VIE ET FORET" ET SES SECTIONS.....	38
2.3 ACTIVITES DE L'ONG "WCF" ET SES SECTIONS	39
CONCLUSION PARTIELLE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
PARTIE III : ANALYSE DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES, DE LEURS ACTIONS ET PERSPECTIVES EN MATIERE DE GESTION DURABLE DU PARC NATIONAL DE TAÏ.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CHAPITRE 1 : ANALYSE DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES ET DE LEURS ACTIVITES.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
I. FORCES DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES EN MATIERE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DU PNT ..	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.1 CHEFFERIE TRADITIONNELLE	43
1.1.1 <i>Elargissement de la chefferie traditionnelle aux autres composantes de la population du village</i>	43
1.1.2 <i>Rigueur dans le choix des membres constitutifs</i>	44
1.1.3 <i>Implication effective de la chefferie traditionnelle dans la gestion des ressources naturelles</i>	44
1.2 SOCIETE DES KWI DE ZAÏPOBLY	44

1.2.1 Structuration exceptionnelle de la société des Kwi	44
1.2.2 Accumulation d'expérience en matière de gestion des affaires du village et des ressources naturelles en particulier	45
1.3 ASSOCIATION DE JEUNES DE GOULEAKO II.....	45
1.3.1 Subdivision de l'organisation en sous-groupements	45
1.3.2 Volonté et qualité des membres.....	46
1.3.3 Existence d'initiative endogène de gestion des ressources naturelles.....	46
1.3.4 Existence de collaboration entre l'association de jeunes et la chefferie traditionnelle de Gouléako II.....	47
1.4 ONGs " SOS TAÏ", "VIE ET FORET", "WCF" ET LEURS SECTIONS RESPECTIVES	47
1.4.1 Présence des ONGs dans tous les villages	47
1.4.2 ONGs à assise légale	48

II. FAIBLESSES DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES EN MATIERE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DU PNT.. ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

2.1 CHEFFERIE TRADITIONNELLE.....	49
2.1.1 Crise de l'autorité traditionnelle	49
2.1.2 Absence de participation aux activités de conservation du PNT.....	49
2.2 SOCIETE DES KWI DE ZAÏPOBLY	49
2.2.1 Perte de l'autorité coutumière	50
2.2.2 Pauvreté des gestionnaires du Kwi	50
2.3 ASSOCIATION DE JEUNES DE GOULEAKO II.....	50
2.3.1 Absence d'une assise légale	50
2.3.2 Mode de recrutement des membres.....	51
2.3.3 Manque d'expérience en matière de conservation du PNT.....	51
2.4 ONGs " SOS TAÏ", "VIE ET FORET", "WCF" ET LEURS SECTIONS RESPECTIVES	51
2.4.1 Trop grande dépendance des sections des ONGs mères	52
2.4.2 Manque de moyen financier, de matériel et de capacités managériales	52
2.4.3 La démobilisation des membres des sections.....	52

CHAPITRE 2 : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS EN VUE D'UNE PARTICIPATION ACTIVE DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES A LA GESTION DURABLE DU PARC ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

I. PERSPECTIVES DE LA PARTICIPATION DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES A LA GESTION DURABLE DU PARC..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

1.1 NECESSITE DE LA PARTICIPATION DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES A LA GESTION DURABLE DU PNT	53
1.1.1 Organisations communautaires: cadre de concertation des populations	53
1.2 OBSTACLES A LA PARTICIPATION DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES A LA GESTION DURABLE DU PNT	55
1.2.1 Attitudes des membres de la communauté.....	55
1.2.2 Ppolitique hiérarchique et centralisée	55

II. RECOMMANDATIONS..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

2.1 AU NIVEAU DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES INTERNES AUX VILLAGES.....	56
2.1.1 Nécessité d'une assise légale, d'un brassage communautaire et d'une expérience en matière de gestion du PNT.....	56

2.1.2 Nécessité d'une coopération plus accrue entre les organisations communautaires d'un même village et celles d'autres villages	57
2.2 AU NIVEAU DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES CHARGÉES DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA CONSERVATION DU PNT	58
2.3 AU NIVEAU DES ORGANISATIONS, STRUCTURES ET PARTENAIRES EXTERIEURS.....	59
2.3.1 Renforcement des capacités économiques des organisations communautaires	59
2.3.2 Indispensable appui institutionnel et nécessité d'une bonne organisation pour la crédibilité des organisations communautaires	60
CONCLUSION PARTIELLE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CONCLUSION GENERALE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
BIBLIOGRAPHIE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ANNEXES	

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE